

États financiers intermédiaires

FONDS DESJARDINS

Au 31 mars 2025

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES (NON-AUDITÉ) | AVIS

Les états financiers intermédiaires des Fonds Desjardins ci-joints n'ont pas fait l'objet d'une revue par les auditeurs externes des Fonds.

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS OPPORTUNITÉS

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (NON AUDITÉ)

AUX	31 MARS 2025 \$	30 SEPTEMBRE 2024 \$
ACTIFS		
Actifs courants		
Encaisse	3 837 818	17 006 155
Couverture déposée sur dérivés	275 028	6 416 004
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)	887 280 603	1 002 541 492
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) donnés en garantie	137 116 856	30 875 327
Plus-value non réalisée sur dérivés	—	638 723
Montant à recevoir sur contrats à terme standardisés	—	2 271 660
Souscriptions à recevoir	223 170	214 968
Somme à recevoir pour la vente de titres	2 011 576	—
Garantie en trésorerie reçue pour les mises en pension	120 504 812	21 887 448
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	10 264 694	11 152 889
	1 161 514 557	1 093 004 666
PASSIFS		
Passifs courants		
Garantie à payer	—	762 362
Charges à payer	9 734	12 347
Moins-value non réalisée sur dérivés	614 899	2 262
Montant à payer sur contrats à terme standardisés	—	472 123
Parts rachetées à payer	549 874	692 141
Somme à payer pour l'achat de titres	3 737 715	72 765
Engagements relatifs à des mises en pension	120 504 812	21 887 448
	125 417 034	23 901 448
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 036 097 523	1 069 103 218
Données par catégorie (note b)		
Catégorie A		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables - par part	40 659 648	42 510 474
	9,64	9,71
Catégorie I		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables - par part	990 459 153	1 022 350 197
	9,97	10,01
Catégorie C		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables - par part	1 416 553	1 499 592
	9,24	9,31
Catégorie F		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables - par part	2 731 372	1 824 238
	9,47	9,47
Catégorie D		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables - par part	830 797	918 717
	9,34	9,41

Approuvés au nom du conseil d'administration de
Desjardins Société de placement inc.
 Gestionnaire des Fonds Desjardins
 Frédérick Tremblay et Pierre-Olivier Samson,
 administrateurs

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL (NON AUDITÉ)

PÉRIODES CLOSES LES 31 MARS	2025 \$	2024 \$
Revenus		
Intérêts à des fins de distribution	21 352 835	30 619 457
Revenus provenant des activités de prêt de titres	24 687	180 374
Revenu net (perte nette) provenant de dérivés	(2 397 487)	4 508 422
Écart de conversion sur encaisse	43 206	193 043
Variation de la juste valeur :		
Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements	(12 194 602)	(40 247 661)
Gain net (perte nette) réalisé(e) sur dérivés	(2 541 937)	(187 654)
Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements	20 783 000	121 646 132
Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur dérivés	(1 251 360)	(540 555)
	23 818 342	116 171 558
Charges		
Frais de gestion	218 112	260 203
Frais relatifs au Comité d'examen indépendant	2 192	1 975
Frais d'administration	39 812	39 753
	260 116	301 931
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	7 518	26 412
	267 634	328 343
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	23 550 708	115 843 215
Données par catégorie		
Catégorie A		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables - par part	694 897	3 050 119
	0,16	0,64
Nombre moyen de parts rachetables	4 326 934	4 736 552
Catégorie I		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables - par part	22 743 646	112 562 435
	0,23	0,73
Nombre moyen de parts rachetables	100 740 102	154 440 832
Catégorie C		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables - par part	25 201	114 607
	0,16	0,62
Nombre moyen de parts rachetables	158 989	183 457
Catégorie F		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables - par part	69 807	60 318
	0,25	0,65
Nombre moyen de parts rachetables	281 682	92 443
Catégorie D		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables - par part	17 157	55 736
	0,18	0,62
Nombre moyen de parts rachetables	93 357	89 928

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS OPPORTUNITÉS

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (NON AUDITÉ)

PÉRIODES CLOSES LES 31 MARS	2025	2024
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	23 550 708	115 843 215
Ajustement au titre des éléments suivants :		
Écart de conversion sur encaisse	(43 206)	(193 043)
(Gain net) perte nette réalisé(e)	14 736 539	40 435 315
(Gain net) perte nette non réalisé(e)	(19 531 640)	(121 105 577)
Variation de la couverture déposée/découvert sur dérivés	6 140 976	(792 129)
Produit de la vente/échéance de placements	1 979 344 989	624 691 324
Achat de placements	(1 964 274 956)	(462 760 188)
Montant à recevoir sur contrats à terme standardisés	2 271 660	706 314
Somme à recevoir pour la vente de titres	(2 011 576)	(11 435 138)
Garantie en trésorerie reçue pour les mises en pension	(98 617 364)	209 119 638
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	888 195	1 090 615
Charges à payer	(2 613)	(10 788)
Garantie à payer	(762 362)	(298 720)
Engagements relatifs à des mises en pension	98 617 364	(209 119 638)
Montant à payer sur contrats à terme standardisés	(472 123)	(3 668 334)
Somme à payer pour l'achat de titres	3 664 950	10 902 757
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	43 499 541	193 405 623
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de la vente de parts rachetables	15 758 417	65 215 373
Montant global des rachats de parts rachetables	(72 418 741)	(277 425 738)
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables nettes des distributions réinvesties	(46 548)	(23 449)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(56 706 872)	(212 233 814)
Effet de change sur l'encaisse libellée en devises étrangères	38 994	133 432
Augmentation (diminution) de l'encaisse/découvert bancaire	(13 168 337)	(18 694 759)
Encaisse (découvert bancaire) au début de la période	17 006 155	17 110 355
Encaisse (découvert bancaire) à la fin de la période	3 837 818	(1 584 404)
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Intérêts reçus	22 216 297	31 672 627
Intérêts payés	2 216	2 420

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS OPPORTUNITÉS

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 31 MARS 2025 (NON AUDITÉ)

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES		COÛT \$	JUSTE VALEUR \$ %
Obligations				93,1
Obligations canadiennes				91,8
Gouvernement du Canada				21,7
Gouvernement du Canada				
4,000 %, 2026-08-01	67 935 000	CAD	69 142 506	69 282 445
2,750 %, 2027-09-01	65 779 000	CAD	65 495 184	66 207 843
1,500 %, 2031-06-01	4 495 000	CAD	4 092 948	4 181 038
1,500 %, 2031-12-01	29 175 000	CAD	26 447 194	26 914 714
2,500 %, 2032-12-01	27 524 000	CAD	26 189 717	26 858 770
rendement réel, 3,000 %, 2036-12-01	10 696 804	CAD	12 553 624	12 801 187
2,750 %, 2055-12-01	9 025 000	CAD	8 239 587	8 186 384
Muskkrat Falls				
série C, 3,860 %, 2048-12-01	5 180 000	CAD	4 907 899	4 950 162
Office d'investissement du régime de pensions du Canada				
4,750 %, 2033-06-02	4 925 000	CAD	5 244 893	5 395 347
			222 313 552	224 777 890
Gouvernements et sociétés publiques des provinces				26,0
Hydro-Québec				
sans coupon, 2035-02-15	14 300 000	CAD	9 513 527	9 806 329
sans coupon, 2046-02-15	6 000 000	CAD	2 382 074	2 414 019
sans coupon, 2046-08-15	18 000 000	CAD	6 864 528	7 102 928
sans coupon, 2048-02-15	4 000 000	CAD	1 438 376	1 483 780
Ontario Power Generation				
4,831 %, 2034-06-28	8 139 000	CAD	8 413 366	8 599 446
Province de la Colombie-Britannique				
4,700 %, 2037-06-18	10 000 000	CAD	10 618 820	10 780 458
2,950 %, 2050-06-18	10 995 000	CAD	11 597 331	8 793 691
Province de la Saskatchewan				
3,300 %, 2048-06-02	13 691 000	CAD	11 450 057	11 793 019
Province de l'Alberta				
4,450 %, 2054-12-01	7 500 000	CAD	7 595 192	7 789 560
Province de l'Ontario				
sans coupon, 2034-12-02	27 000 000	CAD	18 549 274	18 841 057
4,700 %, 2037-06-02	19 600 000	CAD	20 785 359	21 200 222
4,600 %, 2039-06-02	9 700 000	CAD	10 137 710	10 350 405
4,650 %, 2041-06-02	7 800 000	CAD	8 213 946	8 324 087
3,500 %, 2043-06-02	12 703 000	CAD	11 415 871	11 641 884
3,450 %, 2045-06-02	13 175 000	CAD	13 672 315	11 854 013
4,150 %, 2054-12-02	3 250 000	CAD	3 259 945	3 227 462
Province de Québec				
5,750 %, 2036-12-01	18 270 000	CAD	21 209 373	21 494 606
5,000 %, 2038-12-01	19 380 000	CAD	21 019 989	21 421 008
5,000 %, 2041-12-01	29 030 000	CAD	31 682 051	32 028 631
sans coupon, 2046-06-01	3 000 000	CAD	1 155 206	1 190 191
sans coupon, 2046-12-01	7 000 000	CAD	2 640 510	2 720 138
3,500 %, 2048-12-01	11 618 000	CAD	12 575 011	10 307 270
Province de Terre-Neuve-et-Labrador				
série 7P, 4,600 %, 2055-10-17	4 800 000	CAD	4 912 752	4 937 030
Province du Manitoba				
2,850 %, 2046-09-05	6 800 000	CAD	5 407 156	5 402 700
3,800 %, 2053-09-05	4 390 000	CAD	4 179 371	4 015 833

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS OPPORTUNITÉS

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES		COÛT \$	JUSTE VALEUR \$ %
Province du Nouveau-Brunswick				
3,800 %, 2045-08-14	13 000 000	CAD	12 182 300	12 122 002
			272 871 410	269 641 769
Municipalités et institutions parapubliques				5,2
Municipalité de Stratford				
3,500 %, 2030-02-21	171 000	CAD	169 567	171 243
Municipalité de Cantley				
3,450 %, 2030-02-25	154 000	CAD	151 367	153 331
Municipalité de Cap-Saint-Ignace				
3,500 %, 2030-02-14	294 000	CAD	291 310	292 645
Municipalité de Mont-Blanc				
3,600 %, 2029-12-13	358 000	CAD	352 891	362 210
Municipalité de Saint-Calixte				
3,650 %, 2029-10-31	1 245 000	CAD	1 215 332	1 263 575
Municipalité de Saint-Charles-Borromée				
3,700 %, 2029-11-04	1 390 000	CAD	1 359 906	1 413 755
Municipalité de Saint-Jean-Baptiste				
3,800 %, 2029-11-18	1 505 000	CAD	1 477 112	1 534 062
Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon				
3,350 %, 2030-03-18	247 000	CAD	242 747	244 950
Municipalité régionale de comté d'Autray				
3,700 %, 2030-01-28	163 000	CAD	160 319	165 184
Municipalité régionale de comté de Bellechasse				
3,500 %, 2030-03-04	432 000	CAD	425 148	434 968
Municipalité de Saint-Janvier-de-Joly				
3,500 %, 2030-02-21	170 000	CAD	168 575	169 654
Régie de l'eau de l'Île Perrot				
3,450 %, 2030-02-25	729 000	CAD	716 534	725 834
Régie d'exploitation du complexe sportif Sainte-Catherine et Delson				
3,850 %, 2030-01-24	1 729 000	CAD	1 699 936	1 752 993
Réseau de transport de la Capitale				
3,750 %, 2029-11-18	10 000 000	CAD	9 823 100	10 190 500
Ville de Beloeil				
3,700 %, 2029-11-07	4 000 000	CAD	3 917 720	4 058 560
Ville de Côte Saint-Luc				
3,750 %, 2029-11-25	5 143 000	CAD	5 051 609	5 224 311
Ville de Delson				
3,450 %, 2030-02-25	156 000	CAD	153 332	155 322
Ville de Drummondville				
3,700 %, 2029-11-20	307 000	CAD	304 295	311 590
Ville de Lachute				
3,600 %, 2030-02-25	502 000	CAD	500 574	508 295
Ville de Lévis				
3,750 %, 2029-11-26	952 000	CAD	936 225	966 651
Ville de Mirabel				
3,900 %, 2029-12-02	1 041 000	CAD	1 040 323	1 070 398
Ville de Mont-Laurier				
3,700 %, 2029-11-07	2 888 000	CAD	2 827 958	2 932 880
Ville de Nicolet				
3,700 %, 2029-12-12	666 000	CAD	656 410	671 271
Ville de Québec				
2,350 %, 2031-11-30	2 693 000	CAD	2 662 623	2 516 635
Ville de Repentigny				
3,250 %, 2030-03-17	688 000	CAD	677 419	681 595
Ville de Rivière-du-Loup				
3,850 %, 2029-12-05	409 000	CAD	407 765	415 094

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS OPPORTUNITÉS

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES		COÛT \$	JUSTE VALEUR \$ %
Ville de Rosemère 3,750 %, 2029-11-26	157 000	CAD	155 829	159 514
Ville de Saint-Césaire 3,750 %, 2030-01-27	710 000	CAD	698 171	716 707
Ville de Sainte-Anne-des-Plaines 3,450 %, 2030-02-25	211 000	CAD	207 392	213 595
Ville de Sainte-Julie 3,700 %, 2029-11-05	3 335 000	CAD	3 268 667	3 384 458
Ville de Saint-Eustache 3,750 %, 2029-11-26	239 000	CAD	237 217	241 842
Ville de Saint-Honoré 3,250 %, 2030-03-24	323 000	CAD	316 443	317 787
Ville de Saint-Hyacinthe 3,700 %, 2029-11-05	2 207 000	CAD	2 162 132	2 253 766
Ville de Saint-Lazare 3,600 %, 2028-01-28	575 000	CAD	564 236	577 058
Ville de Saint-Philippe 3,250 %, 2030-02-19	651 000	CAD	640 083	645 330
Ville de Salaberry-de-Valleyfield 3,800 %, 2029-11-04	1 476 000	CAD	1 452 812	1 491 350
Ville de Sorel-Tracy 3,850 %, 2029-12-05	435 000	CAD	434 043	447 376
Ville de Sutton 3,600 %, 2030-01-28	283 000	CAD	277 702	284 726
Ville de Terrebonne 3,750 %, 2029-11-25	629 000	CAD	624 855	638 095
Ville de Vaudreuil-Dorion 3,800 %, 2029-11-19	711 000	CAD	707 914	722 319
Ville du Grand Sudbury 2,416 %, 2050-03-12	5 319 000	CAD	5 319 000	3 662 177
			54 456 593	54 143 606
Sociétés				38,9
407 East Development Group 4,473 %, 2045-06-23	1 371 814	CAD	1 416 247	1 381 549
407 International série 06D1, 5,750 %, 2036-02-14	1 916 000	CAD	1 988 712	2 164 002
série 23A1, 4,860 %, 2053-07-31	1 462 000	CAD	1 460 158	1 545 516
Aéroports de Montréal série D, 6,550 %, 2033-10-11	2 250 000	CAD	2 560 050	2 650 909
AIMCo Realty Investors série 6, 4,640 %, 2030-02-15	8 000 000	CAD	8 227 280	8 380 143
Alberta PowerLine 4,065 %, 2053-12-01	6 730 347	CAD	6 920 490	6 133 230
AltaGas 5,141 %, 2034-03-14	3 222 000	CAD	3 222 000	3 398 207
5,597 %, 2054-03-14	480 000	CAD	480 000	512 232
Banque Canadienne Impériale de Commerce 3,800 %, taux variable à partir du 2029-12-10, 2030-12-10	2 525 000	CAD	2 520 783	2 549 915
4,150 %, taux variable à partir du 2030-04-02, 2035-04-02	2 000 000	CAD	1 997 140	2 004 551
6,987 %, taux variable à partir du 2029-07-28, 2084-07-28	1 600 000	CAD	1 670 000	1 668 246
6,369 %, taux variable à partir du 2030-04-28, 2085-04-28	3 000 000	CAD	3 000 000	3 015 797
Banque de Montréal 4,420 %, 2029-07-17	23 350 000	CAD	23 977 402	24 217 994
4,077 %, taux variable à partir du 2030-03-05, 2035-03-05	1 849 000	CAD	1 849 000	1 849 830
Banque Nationale du Canada 5,023 %, 2029-02-01	3 000 000	CAD	3 140 670	3 171 338
5,279 %, taux variable à partir du 2029-02-15, 2034-02-15	1 200 000	CAD	1 243 020	1 259 752

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS OPPORTUNITÉS

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES		COÛT \$	JUSTE VALEUR \$ %
Banque Royale du Canada				
4,000 %, taux variable à partir du 2029-10-17, 2030-10-17	26 361 000	CAD	26 553 440	26 873 583
4,279 %, taux variable à partir du 2030-02-04, 2035-02-04	2 488 000	CAD	2 487 975	2 517 678
Banque Scotia				
3,836 %, taux variable à partir du 2029-09-26, 2030-09-26	17 500 000	CAD	17 404 200	17 721 714
3,734 %, taux variable à partir du 2030-06-27, 2031-06-27	7 620 000	CAD	7 619 009	7 639 390
4,950 %, taux variable à partir du 2029-08-01, 2034-08-01	6 200 000	CAD	6 340 549	6 448 266
Banque Toronto-Dominion				
4,002 %, taux variable à partir du 2029-10-31, 2030-10-31	4 460 000	CAD	4 523 889	4 541 520
5,177 %, taux variable à partir du 2029-04-09, 2034-04-09	1 450 000	CAD	1 450 000	1 518 424
7,283 %, taux variable à partir du 2027-10-31, 2082-10-31	5 000 000	CAD	5 262 075	5 262 638
5,909 %, taux variable à partir du 2030-01-31, 2085-01-31	7 482 000	CAD	7 442 478	7 343 579
Bell Canada				
série M62, 5,250 %, 2029-03-15	7 000 000	CAD	7 365 013	7 427 717
série M3, 6,550 %, 2029-05-01	2 000 000	CAD	2 450 820	2 191 824
série M57, 5,850 %, 2032-11-10	5 772 000	CAD	5 811 412	6 386 423
série M34, 6,170 %, 2037-02-26	1 000 000	CAD	1 062 950	1 135 713
série M59, 5,150 %, 2053-02-09	2 000 000	CAD	1 995 920	2 022 764
série C, 5,625 %, taux variable à partir du 2030-03-27, 2055-03-27	4 315 000	CAD	4 315 000	4 332 984
Blackbird Infrastructure 407 General Partners				
série A, 3,760 %, 2047-06-30	5 160 704	CAD	5 160 704	4 731 293
Brookfield Renewable Partners				
série 19, 4,542 %, 2035-10-12	1 875 000	CAD	1 874 906	1 879 886
5,450 %, taux variable à partir du 2030-03-12, 2055-03-12	1 910 000	CAD	1 910 000	1 919 728
Chartwell résidences pour retraités				
série D, 4,400 %, 2029-11-05	2 250 000	CAD	2 245 365	2 281 805
série F, 4,500 %, 2032-03-06	1 245 000	CAD	1 244 851	1 240 157
Collectif Santé Montréal				
6,721 %, 2049-09-30	5 035 705	CAD	6 212 770	6 053 764
Crédit Ford du Canada				
6,382 %, 2028-11-10	4 650 000	CAD	4 663 373	4 885 915
Crescent Point Energy, placement privé				
3,940 %, 2025-04-22	7 700 000	CAD	7 700 000	7 700 000
Crosslinx Transit Solutions				
4,651 %, 2046-09-30	4 025 706	CAD	4 015 561	3 875 242
4,555 %, 2051-06-30	1 600 000	CAD	1 559 408	1 396 649
CU				
4,851 %, 2052-06-03	1 500 000	CAD	1 500 000	1 541 621
Dexter Nova Alliance GP				
2,824 %, 2036-05-31	5 556 093	CAD	5 556 093	5 044 243
EllisDon Infrastructure				
4,025 %, 2052-11-30	7 027 000	CAD	7 027 000	6 179 755
Enbridge				
4,730 %, 2034-08-22	11 000 000	CAD	11 170 170	11 293 425
4,560 %, 2035-02-25	4 610 000	CAD	4 608 525	4 655 384
5,320 %, 2054-08-22	1 160 000	CAD	1 179 500	1 194 853
5,000 %, taux variable à partir du 2032-01-19, 2082-01-19	2 000 000	CAD	1 885 340	1 964 310
8,747 %, taux variable à partir du 2034-01-15, 2084-01-15	1 000 000	CAD	1 178 894	1 194 572
Enbridge Gas				
4,000 %, 2044-08-22	5 300 000	CAD	4 248 056	4 918 749
Enbridge Pipelines				
5,080 %, 2036-12-19	1 950 000	CAD	2 416 391	2 023 032
5,330 %, 2040-04-06	3 000 000	CAD	3 840 990	3 072 839
5,820 %, 2053-08-17	2 000 000	CAD	2 124 965	2 212 380
Énergir				
série I, 6,300 %, 2033-10-31	2 000 000	CAD	2 462 820	2 322 711
EPCOR Utilities				
4,725 %, 2052-09-02	2 350 000	CAD	2 347 705	2 430 503

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS OPPORTUNITÉS

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES		COÛT \$	JUSTE VALEUR \$ %
Fairfax Financial Holdings 4,730 %, 2034-11-22	2 214 000	CAD	2 212 428	2 269 814
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix série R, 6,003 %, 2032-06-24	5 000 000	CAD	5 423 053	5 506 020
Financière Manuvie 4,064 %, taux variable à partir du 2029-12-06, 2034-12-06	3 790 000	CAD	3 790 000	3 830 583
Fonds de placement immobilier RioCan série AL, 4,623 %, 2031-10-03	5 000 000	CAD	5 027 050	5 040 957
série AO, 4,671 %, 2032-03-01	674 000	CAD	673 980	676 724
Fortis 5,677 %, 2033-11-08	1 020 000	CAD	1 020 000	1 129 156
4,897 %, 2054-05-27	1 250 000	CAD	1 250 485	1 328 361
FortisBC Energy 5,550 %, 2036-09-25	1 000 000	CAD	1 171 720	1 111 645
Great-West Lifeco série 1, 3,600 %, taux variable à partir du 2026-12-31, 2081-12-31	3 000 000	CAD	2 662 753	2 641 109
Heavy Metal Equipment & Rentals 7,250 %, 2030-02-26	8 250 000	CAD	8 250 000	8 118 516
Hydro One 5,490 %, 2040-07-16	1 700 000	CAD	1 805 961	1 892 042
iA Groupe financier 4,131 %, taux variable à partir du 2029-12-05, 2034-12-05	860 000	CAD	860 000	871 328
Industries Toromont 3,760 %, 2030-03-28	790 000	CAD	790 000	796 424
Inter Pipeline série 17, 5,710 %, 2030-05-29	4 500 000	CAD	4 432 635	4 788 409
série 16, 6,380 %, 2033-02-17	3 050 000	CAD	3 242 986	3 346 395
Keyera 3,680 %, 2027-09-20	10 000 000	CAD	10 000 000	10 117 900
Mobilinx Hurontario classe A, 3,276 %, 2039-05-31	6 152 000	CAD	6 136 721	5 583 371
North West Redwater Partnership série N, 2,800 %, 2031-06-01	4 000 000	CAD	3 753 560	3 803 903
série I, 4,350 %, 2039-01-10	3 500 000	CAD	3 465 665	3 442 592
Northwestconnect 5,950 %, 2041-04-30	7 335 425	CAD	8 089 043	8 077 089
Nouvelle Autoroute 30 série D, 3,742 %, 2032-12-31	4 446 558	CAD	4 687 451	4 389 841
série A, 4,115 %, 2042-06-30	4 441 538	CAD	4 441 538	4 141 314
Pembina Pipeline série 11, 4,750 %, 2048-03-26	4 670 000	CAD	3 679 493	4 382 993
Plenary Health Bridgepoint 7,246 %, 2042-08-31	3 752 584	CAD	3 824 558	4 580 652
Plenary Health Niagara série 1, 7,685 %, 2042-05-31	3 876 373	CAD	4 346 504	4 822 925
Reliance 4,390 %, 2032-04-16	2 530 000	CAD	2 522 536	2 529 572
Rogers Communications 3,300 %, 2029-12-10	2 900 000	CAD	2 801 427	2 844 726
5,625 %, taux variable à partir du 2030-04-15, 2055-04-15	3 000 000	CAD	2 999 490	3 007 119
SSL Finance série A, 4,099 %, 2045-10-31	6 743 021	CAD	6 750 677	6 432 095
TELUS série CAK, 5,750 %, 2033-09-08	1 817 000	CAD	1 813 039	1 996 895
série CN, 5,150 %, 2043-11-26	1 705 000	CAD	1 604 831	1 723 155
série CP, 4,850 %, 2044-04-05	2 000 000	CAD	1 865 596	1 945 936
série CR, 4,750 %, 2045-01-17	1 705 000	CAD	1 515 779	1 636 555
série CAE, 4,100 %, 2051-04-05	1 481 000	CAD	1 320 637	1 276 597

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS OPPORTUNITÉS

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES		COÛT \$	JUSTE VALEUR \$ %
Teranet Holdings				
3,719 %, 2029-02-23	6 277 000	CAD	6 277 000	6 230 518
THP Partnership				
4,394 %, 2046-10-31	2 648 742	CAD	2 648 742	2 595 973
TransCanada PipeLines				
8,050 %, 2039-02-17	1 225 000	CAD	1 633 072	1 584 165
4,550 %, 2041-11-15	5 525 000	CAD	5 046 243	5 205 366
4,180 %, 2048-07-03	1 053 000	CAD	930 978	925 389
TransCanada Trust				
série 2017-B, 4,650 %, taux variable à partir du 2027-05-18, 2077-05-18	1 000 000	CAD	982 689	1 000 866
Vêtements de Sport Gildan				
4,362 %, 2029-11-22	1 585 000	CAD	1 585 000	1 619 042
4,149 %, 2030-11-22	1 500 000	CAD	1 499 835	1 506 283
4,711 %, 2031-11-22	998 000	CAD	998 000	1 023 579
Wolf Midstream Canada				
5,950 %, 2033-07-18	5 300 000	CAD	5 299 311	5 388 316
			401 023 535	402 442 454
Total des obligations canadiennes			950 665 090	951 005 719
Obligations étrangères				1,3
France				0,3
Gouvernements et sociétés publiques des états				
Électricité de France				
5,777 %, 2054-05-17	2 600 000	CAD	2 600 000	2 802 488
Royaume-Uni				1,0
Sociétés				
Heathrow Funding				
3,661 %, 2031-01-13	4 981 000	CAD	5 151 129	4 933 710
National Grid Electricity Transmission				
5,221 %, 2031-09-16	5 540 000	CAD	5 798 780	5 945 029
Total Royaume-Uni			10 949 909	10 878 739
Total des obligations étrangères			13 549 909	13 681 227
Total des obligations			964 214 999	964 686 946
Titres adossés à des créances hypothécaires canadiens				5,8
LNH Banque Laurentienne du Canada				
4,040 %, 2029-02-01	9 013 665	CAD	9 109 029	9 280 568
3,350 %, 2029-10-01	9 757 920	CAD	9 673 318	9 870 028
LNH Banque Toronto-Dominion				
3,040 %, 2030-02-01	5 372 882	CAD	5 334 251	5 377 830
LNH Merrill Lynch				
3,500 %, 2029-10-01	4 863 911	CAD	4 805 106	4 940 931
LNH Scotia Capital				
3,840 %, 2028-11-01	1 541 358	CAD	1 559 808	1 590 908
4,100 %, 2029-06-01	4 807 065	CAD	4 852 059	4 971 140
3,850 %, 2029-09-01	9 753 564	CAD	9 802 381	10 010 122
3,800 %, 2029-11-15	7 916 565	CAD	7 914 665	8 124 121

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS OPPORTUNITÉS

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES		COÛT \$	JUSTE VALEUR \$	%
3,560 %, 2029-12-01	5 448 268	CAD	5 461 834	5 544 865	
Total des titres adossés à des créances hypothécaires canadiens			58 512 451	59 710 513	
Total des placements			1 022 727 450	1 024 397 459	98,9
Moins-value non réalisée sur dérivés (TABLEAU 1)				(614 899)	(0,1)
Autres éléments d'actif net				12 314 963	1,2
Actif net				1 036 097 523	100,0

TABLEAU 1

Contrats de change à terme	NOMBRE DE CONTRATS	ÉCHÉANCE	TAUX DE CHANGE MOYEN DES CONTRATS (DEVISE/CAD)	MONTANT EN DEVISE	VALEUR CONTRACTUELLE \$	MOINS-VALUE NON RÉALISÉE \$
Moins-value non réalisée sur vente de devises étrangères en contrepartie de dollars canadiens						
Dollar américain	2	avril 2025	1,4256	542 000	77 266	(6 181)
Swaps de défaut de crédit	NOMBRE DE CONTRATS	ÉCHÉANCE	TAUX FIXE %	CONTREPARTIE	VALEUR NOMINALE ACHAT/(VENTE) \$	
Entité de référence						
Markit CDX.NA.IG.43	1	décembre 2029	1,000	JPMorgan Chase Bank	(22 500 000)	(608 718)
Moins-value non réalisée sur dérivés						(614 899)

TABLEAU 2

Prêt de titres (note 2)	JUSTE VALEUR \$	VALEUR DES SÛRETÉS REÇUES TITRES \$
Titres prêtés	18 403 810	18 771 886

TABLEAU 3

Date d'opération	Date d'échéance	Nature	Nombre de contrats	VALEUR DES SÛRETÉS REÇUES			
				JUSTE VALEUR \$	TITRES \$	TRÉSORERIE \$	VALEUR DE RACHAT \$
Du 2025-03-13 au 2025-03-31	Du 2025-04-01 au 2025-04-17	Obligations	6	118 713 046	662 436	120 467 855	120 504 812

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS OPPORTUNITÉS

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS – INFORMATION SPÉCIFIQUE (NON AUDITÉES)

a) Constitution du Fonds

Le Fonds Desjardins Obligations opportunités (le Fonds) est une fiducie de fonds commun de placement non incorporée établie aux dates suivantes :

Catégorie A	12 janvier 2004
Catégorie I	25 janvier 2008
Catégories C et F	25 novembre 2013
Catégorie D	11 mai 2018

La date de constitution du Fonds est la date de lancement de la première catégorie indiquée ci-dessus.

b) Parts (note 4)

Parts émises et en circulation

31 MARS	NOMBRE DE PARTS AU DÉBUT	PARTS ÉMISES	PARTS RÉINVESTIES	PARTS RACHETÉES	NOMBRE DE PARTS À LA FIN
CATÉGORIE A					
2025	4 376 388	266 377	105 183	(528 639)	4 219 309
2024	4 938 312	205 649	49 327	(579 713)	4 613 575
CATÉGORIE I					
2025	102 120 208	1 192 255	2 721 826	(6 700 238)	99 334 051
2024	167 179 323	6 590 824	3 431 035	(28 523 593)	148 677 589
CATÉGORIE C					
2025	160 998	15 940	4 098	(27 669)	153 367
2024	190 535	5 346	2 023	(33 723)	164 181
CATÉGORIE F					
2025	192 710	129 047	5 128	(38 525)	288 360
2024	89 977	15 953	1 129	(16 218)	90 841
CATÉGORIE D					
2025	97 638	1 681	2 308	(12 687)	88 940
2024	83 299	12 907	1 116	(2 607)	94 715

c) Distributions

Le revenu net de placement du Fonds est distribué en espèces ou réinvesti en parts supplémentaires selon la fréquence suivante :

Catégories A, I, C, F et D	mensuelle
----------------------------	-----------

Les gains nets en capital réalisés, le cas échéant, sont distribués annuellement en décembre.

Lorsqu'il y en a, le remboursement de capital est distribué annuellement par le Fonds.

d) Frais de gestion et autres frais (note 5)

Le ratio des frais totaux, avant taxes, se détaille de la façon suivante :

	31 MARS 2025		31 MARS 2024	
	FRAIS DE GESTION	FRAIS D'ADMINISTRATION FIXES	FRAIS TOTALS	FRAIS TOTALS
	%	%	%	%
CATÉGORIES A ET C	0,86	0,15	1,01	1,15
CATÉGORIE F	0,35	0,15	0,50	0,60
CATÉGORIE D	0,36	0,15	0,51	0,65

Le 1^{er} octobre 2024, les frais de gestion ont été réduits de 1,00 % à 0,86 % pour les catégories A et C, de 0,45 % à 0,35 % pour la catégorie F et de 0,50 % à 0,36 % pour la catégorie D.

Les parts de catégorie I paient des frais de gestion et des frais d'administration distincts qui sont négociés directement avec chaque investisseur.

e) Opérations entre parties liées (note 6)

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (DGIA) est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Les charges à payer (à recevoir) au gestionnaire du Fonds sont de :

	31 MARS 2025	30 SEPTEMBRE 2024
	\$	\$
CHARGES À PAYER (À RECEVOIR)	9 734	12 347

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS OPPORTUNITÉS

Durant la période, le Fonds a reçu des revenus provenant de titres de parties liées totalisant :

	31 MARS 2025	31 MARS 2024
	\$	\$
INTÉRÊTS	—	32 285

f) Informations sur les instruments financiers (note 7)

Stratégie lors de l'utilisation d'instruments financiers

Objectif de placement

L'objectif de ce Fonds est de procurer à la fois aux porteurs de parts un revenu élevé et régulier, et une sécurité accrue du capital. Le portefeuille du Fonds se compose de divers titres de créance émis par des gouvernements et des sociétés du Canada ainsi que des titres de créance étrangers.

Instruments financiers évalués à la juste valeur

Niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à la juste valeur

Le tableau suivant catégorise la juste valeur des actifs financiers du Fonds selon une hiérarchie à trois niveaux. La méthodologie utilisée pour établir la hiérarchie des titres n'est pas nécessairement une indication du risque associé au placement dans les titres. La détermination de la juste valeur est décrite dans la section « Information significative sur les méthodes comptables » de la note 2.

Hiérarchie de la juste valeur (en milliers de \$)

31 MARS 2025	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TOTAL	30 SEPTEMBRE 2024	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TOTAL
	\$	\$	\$	\$		\$	\$	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS À LA JVRN					ACTIFS FINANCIERS À LA JVRN				
OBLIGATIONS	497 222	459 765	7 700	964 687	OBLIGATIONS	321 785	614 486	7 700	943 971
TITRES ADOSSÉS À DES CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES	59 711	—	—	59 711	TITRES ADOSSÉS À DES CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES	10 205	40 790	—	50 995
					TITRES ADOSSÉS À DES CRÉANCES MOBILIÈRES	—	36 845	—	36 845
					TITRES DE MARCHÉ MONÉTAIRE	1 606	—	—	1 606
					INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	—	639	—	639
TOTAL	556 933	459 765	7 700	1 024 398	TOTAL	333 596	692 760	7 700	1 034 056
PASSIFS FINANCIERS À LA JVRN					PASSIFS FINANCIERS À LA JVRN				
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	—	615	—	615	INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	—	2	—	2
TOTAL	—	615	—	615	TOTAL	—	2	—	2

Transferts entre les niveaux 1 et 2

Au cours des périodes closes le 31 mars 2025 et le 30 septembre 2024, il n'y a eu aucun transfert de titres entre les niveaux 1 et 2.

Classification au niveau 3 (en milliers de \$)

Au 31 mars 2025 et au 30 septembre 2024, le Fonds détient des instruments financiers qui ont été classés au niveau 3. La juste valeur de ces instruments financiers a été déterminée au moyen de techniques d'évaluation. La substitution d'une ou plusieurs données provenant de ces techniques par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles n'entraînerait pas de variation significative de la juste valeur de ces placements. Le tableau suivant présente l'explication de la classification de la juste valeur de niveau 3 :

	INSTRUMENTS FINANCIERS	JUSTE VALEUR \$	TECHNIQUES D'ÉVALUATION	DONNÉES D'ENTRÉE NON OBSERVABLES	INTERVALLES DE VALEUR DES DONNÉES
31 MARS 2025	Crescent Point Energy, placement privé, 3,940 %, 2025-04-22	7 700	Évaluation provenant du gestionnaire de portefeuille	—	—
30 SEPTEMBRE 2024	Crescent Point Energy, placement privé, 3,940 %, 2025-04-22	7 700	Évaluation provenant du gestionnaire de portefeuille	—	—

Rapprochement de l'évaluation de la juste valeur de niveau 3 (en milliers de \$)

Le tableau suivant montre le rapprochement de tous les mouvements de titres des instruments financiers classés au niveau 3 entre le début et la fin de la période :

31 MARS 2025	TOTAL \$	30 SEPTEMBRE 2024	TOTAL \$
SOLDE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	7 700	SOLDE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	7 444
PRODUIT DE LA VENTE DE PLACEMENTS	—	PRODUIT DE LA VENTE DE PLACEMENTS	—
ACHAT DE PLACEMENTS	—	ACHAT DE PLACEMENTS	—
GAIN NET (PERTE NETTE) RÉALISÉ(E)	—	GAIN NET (PERTE NETTE) RÉALISÉ(E)	—
GAIN NET (PERTE NETTE) NON RÉALISÉ(E)	—	GAIN NET (PERTE NETTE) NON RÉALISÉ(E)	256
TRANSFERTS VERS (DEPUIS) LE NIVEAU 3	—	TRANSFERTS VERS (DEPUIS) LE NIVEAU 3	—
SOLDE À LA FIN DE LA PÉRIODE	7 700	SOLDE À LA FIN DE LA PÉRIODE	7 700
VARIATION DU GAIN NET (PERTE NETTE) NON RÉALISÉ(E) DE LA PÉRIODE POUR LES TITRES DÉTENUS AU 31 MARS 2025	—	VARIATION DU GAIN NET (PERTE NETTE) NON RÉALISÉ(E) DE LA PÉRIODE POUR LES TITRES DÉTENUS AU 30 SEPTEMBRE 2024	256

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS OPPORTUNITÉS

Risques découlant des instruments financiers

Risque de change (en milliers de \$)

Au 31 mars 2025, la plupart des éléments d'actif et de passif financiers du Fonds sont libellés en dollars canadiens. Le Fonds est donc peu exposé au risque de change.

Au 30 septembre 2024, l'exposition du Fonds au risque de change est présentée dans le tableau ci-après. Les montants représentent les éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme). Il indique également l'effet potentiel sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une appréciation ou dépréciation de 3 % du dollar canadien par rapport à chacune des devises présentées, toutes les autres variables demeurant constantes.

30 SEPTEMBRE 2024	ÉLÉMENTS D'ACTIF FINANCIERS	ÉLÉMENTS DE PASSIF FINANCIERS	EXPOSITION NETTE	EFFET SUR L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES
	\$	\$	\$	\$
USD	161 670	161 323	347	10
EUR	40 953	38 925	2 028	61

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

Risque de taux d'intérêt (en milliers de \$)

Le tableau suivant résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt. Il comprend les éléments d'actif et de passif financiers du Fonds selon leurs justes valeurs, catégorisés en fonction de la date contractuelle de modification des taux ou de la date à l'échéance, selon la première éventualité. Il indique également l'effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une variation de 0,25 % des taux d'intérêt en vigueur, en assumant un mouvement parallèle de la courbe de taux, toutes les autres variables étant demeurées constantes.

	MOINS D'UN AN	1 À 5 ANS	5 À 10 ANS	PLUS DE 10 ANS	TOTAL	EFFET SUR L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
31 MARS 2025	11 813	419 602	208 161	388 935	1 028 511	18 419
30 SEPTEMBRE 2024	245 367	221 167	185 100	404 443	1 056 077	20 263

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

Risque de concentration

Le tableau suivant résume le risque de concentration en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds :

31 MARS 2025	%	30 SEPTEMBRE 2024	%
SEGMENT DE MARCHÉ	%	SEGMENT DE MARCHÉ	%
Obligations canadiennes		Obligations canadiennes	
Sociétés	38,9	Sociétés	38,0
Gouvernements et sociétés publiques des provinces	26,0	Gouvernements et sociétés publiques des provinces	22,2
Gouvernement du Canada	21,7	Gouvernement du Canada	6,0
Municipalités et institutions parapubliques	5,2	Municipalités et institutions parapubliques	4,0
Obligations étrangères	1,3	Obligations étrangères	8,8
Titres adossés à des créances hypothécaires canadiens	5,8	Obligations américaines	8,7
Instruments financiers dérivés	(0,1)	Obligations supranationales	0,6
Autres éléments d'actif net	1,2	Titres adossés à des créances hypothécaires américains	4,8
		Titres adossés à des créances mobilières	3,4
		Titres de marché monétaire canadiens	0,2
		Autres éléments d'actif net	3,3
TOTAL	100,0	TOTAL	100,0

Risque de prix (en milliers de \$)

Au 31 mars 2025, les meilleures estimations du gestionnaire de l'effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables découlant des changements probables à l'égard des indices de référence, toutes les autres variables étant demeurées constantes, sont les suivantes :

INDICES DE RÉFÉRENCE	VARIATION DES COURS	EFFET SUR L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES
	%	31 MARS 2025 \$
Indice des obligations universelles FTSE Canada	1,00	10 361

FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS OPPORTUNITÉS

Au 30 septembre 2024, les estimations de l'effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds d'une variation raisonnablement possible des indices de référence, établies par le gestionnaire d'après le coefficient bêta historique (coefficient de sensibilité qui indique la relation existant entre les fluctuations de la valeur d'un titre et les fluctuations du marché) entre le rendement du Fonds et celui des indices de référence, toutes les autres variables étant demeurées constantes, sont présentées dans le tableau ci-après. Une analyse de régression de 36 mois a été utilisée pour évaluer le coefficient bêta historique. Les données utilisées aux fins de l'analyse de régression reposent sur les rendements mensuels du Fonds.

INDICES DE RÉFÉRENCE	VARIATION DES COURS	EFFET SUR L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES
	%	30 SEPTEMBRE 2024 \$
Indice des obligations universelles FTSE Canada	1,00	11 116

Lorsqu'il y a plus d'un indice de référence, l'effet de chaque indice doit être considéré individuellement, car chacun des indices peut varier indépendamment des autres.

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

Risque de crédit

La concentration du risque de crédit du Fonds est répartie entre les titres à revenu fixe et les instruments financiers dérivés. Étant donné que leurs justes valeurs tiennent compte de la capacité financière de l'émetteur, ce facteur correspond au risque maximal de crédit auquel le Fonds est exposé.

Répartition du portefeuille des titres à revenu fixe par notation de crédit

NOTATION DE CRÉDIT	POURCENTAGE DES TITRES À REVENU FIXE	
	31 MARS 2025	30 SEPTEMBRE 2024
	%	%
AAA	28	11
AA	28	27
A	13	22
BBB	22	31
BB	2	5
B	—	2
CCC	—	1
NON NOTÉS	7	1
TOTAL	100	100

Au 31 mars 2025, les contreparties aux instruments financiers dérivés ont une notation de crédit d'au moins « A-1 » de *Standard & Poor's* (« A-2 » au 30 septembre 2024).

Prêts de titres et mises en pension

Dans le cadre des opérations de prêt de titres contre numéraire et de mises en pension du Fonds, celui-ci s'expose à des risques de crédit envers ses contreparties.

La valeur comptable des actifs financiers affectés en garantie de passifs est de :

	\$
31 MARS 2025	118 713 046
30 SEPTEMBRE 2024	21 935 112

Risque de liquidité

Pour obtenir des renseignements sur les échéances des passifs financiers et sur la gestion du risque de liquidité du Fonds, se reporter à la note 7 « Informations sur les instruments financiers ».

g) Rapprochement des revenus provenant des activités de prêt de titres (note 2)

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les revenus totaux générés par les activités de prêt de titres et les revenus provenant des activités de prêt de titres présentés à l'état du résultat global du Fonds.

	31 MARS 2025		31 MARS 2024	
	\$	%	\$	%
REVENUS TOTAUX	35 267	100	257 677	100
REVENUS NETS REÇUS PAR LE FONDS	24 687	70	180 374	70
REVENUS NETS REÇUS PAR FIDUCIE DESJARDINS	10 580	30	77 303	30

h) Décomptabilisation d'actifs financiers

Prêt de titres et mises en pension

Dans le cadre des opérations de prêt de titres et de mises en pension, le Fonds transfère des actifs financiers en vertu de modalités prévoyant leur rachat dans le futur. Ces actifs financiers demeurent comptabilisés au poste « Placements à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) donnés en garantie » à l'état de la situation financière, puisque le Fonds conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à ces actifs.

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers transférés par le Fonds, mais qui n'ont pas été décomptabilisés, ainsi que leurs passifs associés comptabilisés au poste « Engagements relatifs à des prêts de titres » et au poste « Engagements relatifs à des mises en pension » à l'état de la situation financière :

	31 MARS 2025	30 SEPTEMBRE 2024
	JUSTE VALEUR*	JUSTE VALEUR*
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS	118 713 046	21 935 112
PASSIFS ASSOCIÉS	120 504 812	21 887 448

* La juste valeur est égale à la valeur comptable.

i) Impôts – Report des pertes (note 8)

Le solde des pertes en capital et le solde des pertes autres qu'en capital déterminés aux déclarations fiscales du Fonds au 15 décembre 2024, correspondant à la date de fin d'exercice à des fins fiscales, sont les suivants :

PERTES EN CAPITAL	PERTES AUTRES QU'EN CAPITAL	
MONTANT	MONTANT	ANNÉE D'ÉCHÉANCE
\$	\$	
311 983 635	—	—

j) Capitaux de lancement

Le gestionnaire détient les placements liés aux capitaux de lancement suivants :

	CAPITAUX DE LANCEMENT	POURCENTAGE DE PARTICIPATION
	\$	%
31 MARS 2025	2 422	0,0
30 SEPTEMBRE 2024	2 409	0,0

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 31 MARS 2025 et 2024

Dans les notes afférentes aux états financiers, l'expression « porteurs de parts » fait référence aux porteurs de parts rachetables.

1. Constitution des Fonds

Desjardins Société de Placement inc. (le gestionnaire) agit à titre de gestionnaire des Fonds Desjardins, collectivement appelés les « Fonds ». L'adresse de son siège social est le 2, Complexe Desjardins, case postale 9000, succursale Desjardins, Montréal (Québec), Canada H5B 1H5. Les Fonds sont assujettis aux lois du Québec.

La date de constitution est indiquée à la Note a) des « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » du Fonds.

L'information financière présentée dans ces états financiers et les notes afférentes est aux 31 mars 2025 et 2024, ainsi qu'au 30 septembre 2024 et porte sur les périodes de six mois closes à ces dates, le cas échéant. Pour chaque Fonds créé en cours de période, le terme « période » désigne la période écoulée entre la date de début des opérations et le 31 mars de la période concernée. Les dates de début des opérations des Fonds concernés sont présentées ci-dessous :

FONDS	DATE DE DÉBUT DES OPÉRATIONS DU FONDS
Fonds Desjardins SociéTerre Obligations de sociétés canadiennes	15 avril 2024
Fonds Desjardins Obligations de sociétés canadiennes	15 avril 2024
Portefeuille Desjardins FNB Équilibré (auparavant Portefeuille FNB Avisé Équilibré 50)	15 avril 2024
Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2025	18 novembre 2024
Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2026	18 novembre 2024
Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2027	18 novembre 2024
Fonds Desjardins Opportunités mondiales	18 novembre 2024
Fonds Desjardins Actions mondiales fondamentales	18 novembre 2024

Les principales activités de chaque Fonds sont présentées à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

2. Mode de présentation et Information significative sur les méthodes comptables

MODE DE PRÉSENTATION

Déclaration de conformité

Les méthodes utilisées pour la préparation des présents états financiers sont conformes aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (Normes IFRS de comptabilité). Les états financiers ont été approuvés pour publication par le conseil d'administration du gestionnaire le 13 mai 2025.

INFORMATION SIGNIFICATIVE SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les règles d'évaluation et de présentation utilisées pour la préparation de ces états financiers sont indiquées ci-après.

Actifs et passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur. Les actifs et les passifs financiers des Fonds comprennent principalement les instruments financiers non dérivés et les instruments financiers dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille de placements.

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle les Fonds deviennent une partie prenante aux dispositions contractuelles, soit la date de transaction de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie de ces instruments financiers ont expiré ou lorsque les Fonds ont transféré la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété.

Classement et évaluation

Les Fonds classifient et évaluent les instruments financiers conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Les actifs financiers sont évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ainsi que du modèle économique en vertu duquel les actifs financiers sont gérés.

Les portefeuilles d'actifs financiers sont gérés sur la base de la juste valeur et la performance est évaluée à la juste valeur. Les Fonds sont évalués à la juste valeur et cette information est utilisée pour évaluer la performance des actifs et pour prendre des décisions. Les flux de trésorerie contractuels des titres à revenu fixe correspondent uniquement à des remboursements de principal et d'intérêt, toutefois, ces titres ne sont ni détenus pour percevoir les flux de trésorerie contractuels ni pour percevoir les flux de trésorerie contractuels et vendre. La perception des flux de trésorerie contractuels est seulement accessoire à l'atteinte des objectifs du modèle économique des Fonds. Par conséquent, tous les instruments financiers sont évalués à la JVRN.

L'obligation des Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui se rapproche de la juste valeur. Les méthodes comptables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des instruments financiers dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts rachetables, sauf lorsque le cours de clôture des actifs et passifs financiers ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur.

Aux 31 mars 2025 et au 30 septembre 2024, il n'y a pas de différence entre la valeur liquidative par part aux fins des transactions et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part, conformément aux Normes IFRS de comptabilité.

Dépréciation

Pour ce qui est du modèle de dépréciation, il s'applique aux actifs financiers, engagements de prêt et contrats de garanties financières, à l'exception des instruments financiers à la JVRN ou désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Pour ce qui est des actifs financiers évalués au coût amorti, les Fonds considèrent autant l'analyse historique que les informations prévisionnelles dans la détermination des pertes de crédit attendues. En date des états financiers, tous les actifs financiers évalués au coût amorti devraient se régler à court terme. Les Fonds considèrent que la probabilité de défaut de ces actifs financiers est presque nulle et que les contreparties ont une forte capacité à rencontrer leurs obligations dans un avenir rapproché. Étant donné la faible exposition des Fonds au risque de crédit sur les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, aucune correction de valeur pour perte n'a été comptabilisée, car aucune dépréciation n'aura d'incidence importante sur les états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 31 MARS 2025 et 2024

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date d'évaluation. Les Fonds utilisent le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine la valeur située dans l'écart acheteur-vendeur la plus représentative de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les instruments financiers dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Les Fonds utilisent diverses méthodes et posent des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation.

Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur d'un autre instrument identique en substance, la valeur actualisée des flux de trésorerie, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées sur des données de marché observables. Se reporter à la note 7 « Informations sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur des Fonds.

Encaisse, couverture déposée sur dérivés

L'encaisse (découvert bancaire) et la couverture déposée sur dérivés (garantie à payer) sont évalués au coût, lequel se rapproche de la juste valeur. Les couvertures déposées sur dérivés incluent les exigences de marge initiale détenues chez les courtiers. Tout déficit ou excédent d'encaisse détenues chez les courtiers par rapport à l'exigence de marge initiale est inclus comme encaisse (découvert bancaire).

Titres de marché monétaire

Les titres de marché monétaire sont inscrits au coût qui inclut des intérêts courus et se rapproche de la juste valeur.

Actions, titres indiciels et fonds négociés en bourse

Les actions, les titres indiciels et les fonds négociés en bourse sont inscrits au cours de clôture de la bourse où le titre correspondant est le plus négocié. Les bons de souscription non cotés sont évalués à l'aide d'un modèle d'évaluation reconnu, dont celui de Black-Scholes.

Obligations, prêts bancaires, titres adossés à des créances hypothécaires et titres adossés à des créances mobilières

Les obligations, les prêts bancaires, les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des créances mobilières sont évalués à partir des cours obtenus de courtiers en valeurs mobilières reconnus.

Fonds de placement

Les parts des fonds sous-jacents sont généralement inscrites à la valeur liquidative par part fournie par le gestionnaire du fonds sous-jacent, à chaque jour d'évaluation.

Instruments financiers dérivés

Certains Fonds ont recours à un éventail d'instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme, des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des swaps, des titres à être déterminés et des options, soit à des fins de couverture, soit à des fins autres que de couverture, ou les deux. La juste valeur des instruments financiers dérivés tient compte de l'incidence des accords généraux de compensation juridique exécutoires, le cas échéant. Se reporter à la section « Compensation des actifs et des passifs financiers » pour de plus amples renseignements sur la compensation des Fonds.

Contrats de change à terme, contrats à terme de gré à gré, swaps, Options sur swaps et titres à être déterminés (TBA)

La juste valeur de ces instruments correspond au gain ou à la perte qu'entraînerait leur réalisation à la date d'évaluation; cette valeur est comptabilisée au poste « Plus-value (moins-value) non réalisée sur dérivés » à l'état de la situation financière.

Contrats à terme standardisés

Les contrats à terme standardisés sont évalués à la juste valeur et sont réglés quotidiennement par l'entremise de courtiers agissant à titre d'intermédiaires. Les montants à recevoir (à payer) relativement au règlement de contrats à terme standardisés sont comptabilisés au poste « Montant à recevoir (à payer) sur contrats à terme standardisés » à l'état de la situation financière.

Options

Les options inscrites à la cote d'une bourse sont évaluées à la juste valeur fondée sur le cours de clôture de la bourse accréditée sur laquelle l'option est négociée pour les positions acheteur et sur le cours vendeur pour les positions vendeur. Les options non cotées sont évaluées à l'aide d'un modèle d'évaluation reconnu, dont celui de Black-Scholes.

Évaluation des titres non cotés et autres placements

Lorsque les principes d'évaluation des placements décrits précédemment ne sont pas appropriés, la juste valeur est déterminée selon les meilleures estimations du gestionnaire à l'aide de procédures d'évaluation établies qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation. Ces procédures couvrent, entre autres, les titres en arrêt de transaction, les titres de sociétés privées ainsi que les titres non liquides. Pour plus d'information, se reporter à la note 3 « Jugements significatifs, estimations et hypothèses ».

Autres éléments d'actif et de passif

Le montant à recevoir sur contrats à terme standardisés, les souscriptions à recevoir, la somme à recevoir pour la vente de titres, la garantie en trésorerie reçue pour les prêts de titres et les mises en pension ainsi que les intérêts, dividendes et autres montants à recevoir sont évalués au coût amorti.

De même, les charges à payer, le montant à payer sur contrats à terme standardisés, les parts rachetées à payer, la somme à payer pour l'achat de titres, les engagements relatifs à des prêts de titres et des mises en pension, les intérêts, dividendes et autres montants à payer ainsi que les distributions à payer sont évalués au coût amorti.

Étant donné l'échéance à court terme des autres éléments d'actif et de passif, leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

Opérations de placement

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen, à l'exception du coût des titres de marché monétaire qui est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. Le coût moyen n'inclut pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe, à l'exception des obligations sans coupon. Les coûts d'opérations de portefeuille, comme les commissions de courtage, engagés au moment de l'achat et de la vente de titres par les Fonds sont constatés à l'état du résultat global. L'écart entre la plus-value (moins-value) non réalisée des placements au début et à la fin de la période est comptabilisé au poste « Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements » à l'état du résultat global. Lors de la disposition d'un placement, la différence entre la juste valeur et le coût des placements est incluse au poste « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements » de ce même état.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 31 MARS 2025 et 2024

Activités de prêt de titres

Certains Fonds peuvent conclure des opérations de prêt de titres et de mises en pension par l'entremise du programme de prêt de titres de Fiducie Desjardins inc. (Fiducie), le gardien de valeurs des Fonds.

Les titres prêtés et mis en pension ne sont pas décomptabilisés de l'état de la situation financière, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété est conservée.

Afin de limiter le risque que la contrepartie ne puisse remplir ses obligations, les Fonds reçoivent une garantie représentant au moins 102 % du montant contractuel, déterminée quotidiennement selon la juste valeur des titres prêtés ou mis en pension au jour ouvrable précédent. Les titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêt de titres ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété n'a pas été transférée aux Fonds. Les garanties reçues sous forme d'espèces dans le cadre des opérations de prêt de titres et de mises en pension sont quant à elles comptabilisées comme actifs financiers à l'état de la situation financière, aux postes « Garantie en trésorerie reçue pour les prêts de titres » ou « Garantie en trésorerie reçue pour les mises en pension », selon le cas. Un passif correspondant à l'obligation de remettre les titres est comptabilisé aux postes « Engagements relatifs à des prêts de titres » ou « Engagements relatifs à des mises en pension », selon le cas.

Fiducie, à titre de gardien de valeurs des Fonds, peut utiliser ces montants pour acquérir des placements. Les revenus générés par les activités du programme de prêt de titres de Fiducie sont partagés entre le Fonds et Fiducie selon le taux présenté à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds. Ces revenus sont inclus au poste « Revenu provenant des activités de prêt de titres » à l'état du résultat global.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Un actif et un passif financiers seraient compensés à l'état de la situation financière du Fonds si et seulement si le Fonds a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de les compenser et qu'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le Fonds a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif et un passif financiers lorsque ce droit est exécutoire dans le cours normal des affaires, et en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Les instruments financiers dérivés négociés sur les marchés hors cote, les prêts de titres et les mises en pension, les sommes à recevoir sur la vente de titres et les sommes à payer pour l'achat de titres font l'objet d'accords généraux de compensation ou d'ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation à l'état de la situation financière, car le droit de compensation n'est exécutoire qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Le tableau présentant l'information sur les actifs et passifs financiers compensés ou non compensés à l'état de la situation financière et faisant l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire est présenté dans la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds, s'il y a lieu.

Revenus

Les revenus d'intérêts à des fins de distribution tirés des placements en titres de créance, présentés à l'état du résultat global, sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Ce poste peut inclure d'autres revenus. Les Fonds n'amortissent pas les primes payées ni les escomptes reçus à l'achat de titres de créance à l'exception des obligations sans coupon. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les revenus provenant des fonds négociés en bourse (FNB) et des fiducies de revenu sont présentés sous le poste « Dividendes ». Les distributions notionnelles provenant des FNB sont considérées comme des transactions non monétaires et augmentent le coût moyen de ces FNB. Les montants provenant de placements qui sont traités comme un remboursement de capital aux fins fiscales réduisent le coût moyen de ces placements. Les revenus de dividendes et d'intérêts étrangers sont comptabilisés au montant brut reçu et sont inclus dans les revenus, à l'état du résultat global.

Le poste « Distributions provenant des fonds sous-jacents » présenté à l'état du résultat global inclut les distributions en part ou les attributions des fonds de placement, selon le cas, ainsi que les attributions à des fins fiscales provenant des sociétés en commandites. Les distributions reçues des fonds sous-jacents sont constatées à la date de distribution. Les distributions reçues sous la forme de parts de fonds sous-jacents sont présentées à titre de « Distributions hors trésorerie provenant des placements » à l'état des flux de trésorerie.

À la réalisation des instruments financiers dérivés, le gain ou la perte sur les instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture est inclus au poste « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur dérivés » à l'état du résultat global. Le gain ou la perte sur les instruments financiers dérivés détenus à des fins autres que de couverture est inclus au poste « Revenu net (perte nette) provenant de dérivés » de ce même état.

Conversion des devises

Les états financiers, les souscriptions et les rachats des Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et de présentation des Fonds. Les actifs et les passifs en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à chaque date d'évaluation. Les achats et les ventes de titres, de même que les revenus et les dépenses, exprimés en devises, sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur aux dates des opérations.

Les écarts de conversion se rapportant à l'encaisse sont présentés à titre de « Écart de conversion sur encaisse » et les écarts de conversion se rapportant à d'autres actifs et passifs financiers sont présentés sous les postes « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements » et « Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements » dans l'état du résultat global.

Les montants en devises sont présentés en utilisant les abréviations suivantes :

Abréviation	Devise	Abréviation	Devise	Abréviation	Devise
AED	Dirham des Émirats arabes unis	HKD	Dollar de Hong Kong	PHP	Peso philippin
ARS	Peso argentin	HUF	Forint hongrois	PLN	Zloty polonais
AUD	Dollar australien	IDR	Rupiah indonésienne	PYG	Guaranis paraguayens
BRL	Real brésilien	ILS	Shekel israélien	QAR	Riyal qatari
CAD	Dollar canadien	INR	Roupie indienne	RUB	Rouble russe
CHF	Franc suisse	JPY	Yen japonais	SAR	Riyal saoudien
CLP	Peso chilien	KES	Shilling du Kenya	SEK	Couronne suédoise
CNY	Yuan renminbi chinois	KRW	Won sud-coréen	SGD	Dollar de Singapour
COP	Peso colombien	KZT	Tenge du Kazakhstan	THB	Baht thaïlandais
CZK	Couronne tchèque	MXN	Peso mexicain	TRY	Livre turque
DKK	Couronne danoise	MYR	Ringgit malaisien	TWD	Dollar de Taiwan
DOP	Peso dominicain	NGN	Naira du Nigeria	USD	Dollar américain
EGP	Livre égyptienne	NOK	Couronne norvégienne	UYU	Peso uruguayen
EUR	Euro	NZD	Dollar néo-zélandais	VND	Dong vietnamien
GBP	Livre sterling	PEN	Nouveau sol péruvien	ZAR	Rand sud-africain

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 31 MARS 2025 et 2024

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part, présentée à l'état du résultat global, représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables divisée par le nombre moyen de parts en circulation au cours de la période.

Impôts

Aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), chaque Fonds, à l'exception des Fonds mentionnés ci-dessous, est défini comme une fiducie de fonds communs de placement. Les Fonds suivants sont considérés comme des fiducies d'investissement à participation unitaire :

Fonds Desjardins SociéTerre Obligations de sociétés canadiennes
Fonds Desjardins Obligations mondiales gouvernementales indiciel
Fonds Desjardins SociéTerre Obligations mondiales de sociétés
Fonds Desjardins SociéTerre Obligations des marchés émergents
Fonds Desjardins SociéTerre Équilibré mondial
Fonds Desjardins SociéTerre Actions canadiennes de revenu
Fonds Desjardins Actions mondiales fondamentales
Portefeuille Desjardins SociéTerre de Revenu fixe

Lorsque le Fonds atteint 150 participants et plus dans une catégorie de parts, et ce, jusqu'à la date de fin d'année d'imposition, le Fonds peut se qualifier à titre de fiducie de fonds commun de placement.

Date de fin d'année d'imposition

La date de fin d'année d'imposition est le 31 décembre pour les Fonds suivants :

Fonds Desjardins Marché monétaire
Fonds Desjardins SociéTerre Obligations de sociétés canadiennes
Fonds Desjardins Obligations mondiales gouvernementales indiciel
Fonds Desjardins SociéTerre Obligations mondiales de sociétés
Fonds Desjardins SociéTerre Obligations des marchés émergents
Fonds Desjardins SociéTerre Équilibré mondial
Fonds Desjardins SociéTerre Actions canadiennes de revenu
Fonds Desjardins Actions mondiales fondamentales
Portefeuille Desjardins SociéTerre de Revenu fixe

La date de fin d'année d'imposition de tous les autres Fonds est le 15 décembre.

Les Fonds sont imposables sur leurs revenus et leurs gains nets en capital distribués aux porteurs de parts. Les Fonds doivent verser aux porteurs de parts la totalité de leurs revenus de placement et une part suffisante du montant net de leurs gains en capital réalisés pour ne pas être assujettis à l'impôt sur le revenu. Les Fonds ne comptabilisent donc pas d'impôts sur le résultat. Étant donné que les Fonds ne comptabilisent pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôt liée aux pertes en capital et pertes autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans l'état de la situation financière.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et inscrites en diminution de gains en capital futurs. Les pertes autres qu'en capital subies peuvent être reportées sur 20 ans et inscrites en diminution des revenus de placement et des gains en capital futurs. Pour connaître les montants des pertes en capital et le solde des pertes autres qu'en capital déterminés dans les déclarations fiscales, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

Les distributions sont considérées comme du remboursement de capital, un revenu net de placement ou du gain en capital. Le Fonds se réserve le droit d'effectuer des distributions supplémentaires au cours d'une année donnée si le gestionnaire le juge opportun.

Les Fonds sont actuellement assujettis à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans l'état du résultat global.

Pour obtenir des renseignements concernant les impôts, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

Participation dans des entités

Les Fonds respectent les conditions d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, leur permettant de se qualifier à titre d'entités d'investissement et comptabilisent leurs placements dans des fonds sous-jacents à la JVRN.

Selon IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, les Fonds doivent publier des informations spécifiques sur leur participation dans des entités, telles que des filiales, des entreprises associées et des entités structurées.

Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par une autre entité. Le Fonds contrôle une entité lorsqu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur les rendements par le pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont des participations dans des entités sur lesquelles les Fonds exercent une influence notable, sans toutefois exercer un contrôle.

Entités structurées

Les entités structurées sont des entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Le gestionnaire a déterminé que les placements dans des fonds sous-jacents (incluant les sociétés en commandite), des titres indicels (incluant les fonds négociés en bourse), des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres adossés à des créances mobilières sont des entités structurées, à moins que le lien spécifié soit différent. Les valeurs totales de ces titres dans le tableau « Hiérarchie de la juste valeur » représentent également la juste valeur des participations dans des entités structurées.

Se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds pour plus d'information sur la participation dans des entités.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 31 MARS 2025 et 2024

Norme comptable publiée mais non encore adoptée

En avril 2024, le Conseil des normes comptables internationales a publié la norme IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*, qui vise à améliorer la qualité des informations financières en introduisant de nouvelles exigences, notamment de nouvelles catégories et de nouveaux sous-totaux requis dans l'état du résultat global ainsi que des directives plus précises sur le regroupement des informations. IFRS 18 remplace IAS 1, *Présentation des états financiers*. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, et son adoption anticipée est permise. Le gestionnaire évalue actuellement l'incidence de ces nouvelles exigences.

3. Jugements significatifs, estimations et hypothèses

Lorsqu'il prépare les états financiers, le gestionnaire doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par les Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Les Fonds peuvent détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments financiers dérivés. La juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données de marché observables et minimisent l'utilisation de données non observables. Les Fonds considèrent comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et sont examinés périodiquement par du personnel expérimenté du gestionnaire.

Lorsque des prix cotés ne sont pas disponibles, les estimations de la juste valeur sont établies à l'aide de la valeur actualisée et d'autres méthodes d'évaluation, qui sont elles-mêmes fonction des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation, lesquels reflètent divers degrés de risque, dont le risque de liquidité, le risque de crédit, les risques liés aux taux d'intérêt, aux taux de change et à la volatilité des prix et des taux.

Le calcul des justes valeurs peut différer compte tenu de l'utilisation du jugement dans l'application des techniques d'évaluation et des estimations acceptables. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, peut ne pas être représentative des justes valeurs futures. Se reporter à la note 7 « Informations sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

Classement et évaluation des placements

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par les Fonds, le gestionnaire doit poser des jugements importants concernant le modèle économique selon lequel les instruments financiers et les dérivés sont détenus. Le gestionnaire a déterminé que le modèle économique des Fonds est celui selon lequel les portefeuilles sont gérés sur la base de la juste valeur et la performance est évaluée à la juste valeur. Se reporter à la note 2 « Mode de présentation et Information significative sur les méthodes comptables » pour de plus amples renseignements sur les instruments financiers.

4. Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Structure des parts rachetables

Chaque Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de catégories de parts rachetables (parts) et un nombre illimité de parts de chaque catégorie.

Chaque catégorie de parts confère le droit à son porteur de participer également aux distributions que le Fonds effectue pour cette catégorie. Des fractions de parts peuvent être émises.

Les parts d'un Fonds sont de même catégorie et confèrent les mêmes droits et privilèges, sauf que dans un Fonds comptant plus d'une catégorie de parts, chaque catégorie de parts peut être assortie de différentes structures de frais de gestion, de rémunération du courtier ou de distribution. Par conséquent, chaque part confère un droit de vote à son porteur, pour les affaires sur lesquelles il a le droit de se prononcer, et permet à ce dernier de participer également aux distributions effectuées par le Fonds en ce qui a trait aux catégories de parts et, lors de sa liquidation, à la répartition de l'actif net attribuable aux porteurs de la catégorie de parts rachetables après acquittement du passif. Une fraction de part confère à son porteur un droit de vote et un droit de participation proportionnels.

Les Fonds n'émettent que des parts et des fractions de part entièrement libérées. Un porteur de parts peut faire racheter ses parts de la manière décrite à la rubrique « Achats, rachats et substitutions » du prospectus simplifié. La déclaration de fiducie ne prévoit aucune restriction sur le transfert de parts.

Les droits et conditions rattachés aux parts de chacun des Fonds ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de la législation sur les valeurs mobilières applicables à ces parts et aux dispositions de la déclaration de fiducie.

Le gestionnaire gère le capital des Fonds conformément à leurs objectifs de placement (se reporter à la note 7). Les Fonds s'efforcent d'investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés et de maintenir des liquidités suffisantes pour effectuer les rachats conformément aux règlements sur les valeurs mobilières.

Classement des parts émises par les Fonds

Les parts en circulation des Fonds sont considérées comme des « instruments remboursables au gré du porteur » conformément à IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* (IAS 32). IAS 32 exige que les parts comportant une obligation contractuelle pour l'émetteur de racheter ou de rembourser cet instrument contre de la trésorerie ou un autre actif financier soient classées comme des passifs financiers. Les Fonds émettent différentes catégories de parts ayant égalité de rang, mais possédant des caractéristiques distinctes.

En outre, les Fonds sont soumis à une obligation contractuelle de distribuer annuellement tout revenu imposable et de permettre aux porteurs de parts de demander le paiement en trésorerie de toute distribution ou de tout dividende déclaré. Ces caractéristiques contreviennent aux exigences d'IAS 32 pour la comptabilisation des parts dans les capitaux propres. En conséquence, dans les présents états financiers, les parts en circulation des Fonds sont classées dans les passifs financiers.

Parts autorisées

L'avoir des porteurs de parts du Fonds est composé de :

Un nombre illimité de parts de catégorie A offertes à tous les investisseurs.

Un nombre illimité de parts de catégories T, T4, T5, T6, T7 et T8 offertes aux investisseurs qui souhaitent avoir un revenu additionnel qui présente des avantages sur le plan fiscal et qui s'ajoute à leur revenu d'autres sources. Ces parts ne sont pas offertes dans le cadre des régimes enregistrés.

Un nombre illimité de parts de catégorie I offertes aux grands investisseurs qui négocient et paient des frais de gestion réduits directement au gestionnaire.

Un nombre illimité de parts de catégorie C offertes aux investisseurs qui font l'acquisition de parts selon l'option avec frais d'acquisition à l'entrée, l'option avec frais d'acquisition reportés ou l'option avec frais d'acquisition reportés réduits. Le 10 septembre 2021, le gestionnaire a mis fin à l'offre des options d'achat avec frais d'acquisition reportés ou avec frais d'acquisition reportés réduits sauf pour les acquisitions par plans systématiques, lesquelles ne sont plus offertes depuis le 26 novembre 2021. Ces parts sont offertes seulement si la société du représentant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 31 MARS 2025 et 2024

Un nombre illimité de parts de catégories R, R4, R5, R6, R7 et R8 offertes aux investisseurs qui font l'acquisition de parts selon l'option avec frais d'acquisition à l'entrée, l'option avec frais d'acquisition reportés ou l'option avec frais d'acquisition reportés réduits. Le 10 septembre 2021, le gestionnaire a mis fin à l'offre des options d'achat avec frais d'acquisition reportés ou avec frais d'acquisition reportés réduits sauf pour les acquisitions par plans systématiques, lesquelles ne sont plus offertes depuis le 26 novembre 2021. Ces investisseurs souhaitent avoir un revenu additionnel qui présente des avantages sur le plan fiscal et qui s'ajoute à leur revenu d'autres sources. Ces parts ne sont pas offertes dans le cadre des régimes enregistrés. Ces parts sont offertes seulement si la société du représentant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire.

Un nombre illimité de parts de catégorie F offertes aux investisseurs qui rémunèrent leur représentant en fonction des services fournis, qui possèdent un compte intégré parrainé par la société de leur représentant ou qui paient des honoraires annuels à leur représentant, et pour lesquelles la société de leur représentant ne touche pas de commission de suivi du gestionnaire. Ces honoraires annuels peuvent être négociés entre l'investisseur et la société de son représentant. Ces parts sont offertes seulement si la société du représentant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire.

Un nombre illimité de parts de catégories S, S4, S5, S6, S7 et S8 offertes aux investisseurs qui rémunèrent leur représentant en fonction des services fournis, qui possèdent un compte intégré parrainé par la société de leur représentant ou qui paient des honoraires annuels à leur représentant, et pour lesquelles la société de leur représentant ne touche pas de commission de suivi du gestionnaire. Ces honoraires annuels peuvent être négociés entre l'investisseur et la société de son représentant. Ces investisseurs souhaitent avoir un revenu additionnel qui présente des avantages sur le plan fiscal et qui s'ajoute à leur revenu d'autres sources. Ces parts ne sont pas offertes dans le cadre de régimes enregistrés. Ces parts sont offertes seulement si la société du représentant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire.

Un nombre illimité de parts de catégorie O offertes aux investisseurs qui souscrivent les parts par l'intermédiaire des Centres Service Signature et de Valeurs Mobilières Desjardins inc. et qui rémunèrent leur représentant en fonction des services fournis, qui possèdent un compte intégré parrainé par la société de leur représentant ou qui paient des honoraires annuels à la société de leur représentant et pour lesquelles la société de leur représentant ne touche pas de commission de suivi du gestionnaire. Ces honoraires annuels peuvent être négociés entre l'investisseur et la société de son représentant. Ces parts sont offertes seulement si la société du représentant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire.

Un nombre illimité de parts de catégories P, P4, P5, P6, P7 et P8 offertes aux investisseurs qui souscrivent les parts par l'intermédiaire des Centres Service Signature et qui rémunèrent leur représentant en fonction des services fournis, qui possèdent un compte intégré parrainé par la société de leur représentant ou qui paient des honoraires annuels à leur représentant, et pour lesquelles la société de leur représentant ne touche pas de commission de suivi du gestionnaire. Ces honoraires annuels peuvent être négociés entre l'investisseur et la société de son représentant. Ces investisseurs souhaitent avoir un revenu additionnel qui présente des avantages sur le plan fiscal et qui s'ajoute à leur revenu provenant d'autres sources. Ces titres ne sont pas offerts dans le cadre des régimes enregistrés. Ces parts sont offertes seulement si la société du représentant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire.

Un nombre illimité de parts de catégories Z4 et Z5 offertes à certains investisseurs qui ont conclu une entente avec le gestionnaire. Ces parts sont offertes sans frais d'acquisition, c'est-à-dire sans frais d'acquisition à l'entrée ou de frais d'acquisition reportés. Ces parts ne sont pas offertes dans le cadre des régimes enregistrés.

Un nombre illimité de parts de catégorie D offertes aux investisseurs qui souscrivent les parts par l'intermédiaire de Courtage en ligne Disnat ou d'un compte de courtage à escompte d'un courtier exécutant, qui rémunèrent la société du courtier exécutant en fonction des services fournis et pour lesquelles la société du courtier exécutant touche une commission de suivi réduite du gestionnaire. Ces parts sont offertes sans frais d'acquisition, c'est-à-dire sans frais d'acquisition à l'entrée ou de frais d'acquisition reportés. Toutefois, le courtier exécutant l'opération pourrait facturer des frais d'exécution à l'investisseur pour toute opération sur ces titres. Ces frais d'exécution peuvent être négociés entre l'investisseur et le courtier exécutant. Ces parts sont offertes seulement si la société du courtier exécutant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire.

Un nombre illimité de parts de catégorie PM offertes uniquement aux investisseurs qui ont une autorisation de placement discrétionnaire avec leur représentant. Les représentants qui souhaitent souscrire des parts de la catégorie PM pour leurs clients doivent conclure une convention de placement de titres entre la société du représentant et le gestionnaire et doivent signer la reconnaissance de l'enregistrement de la gestion de portefeuille. Ces parts sont offertes seulement si la société du représentant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire.

Un nombre illimité de parts de catégorie W offertes dans le cadre du Service de Gestion Discrétionnaire de Valeurs Mobilières Desjardins inc. ou aux investisseurs ayant conclu une convention de gestion discrétionnaire de portefeuille avec la société de leur représentant ou aux investisseurs ayant reçu une autorisation préalable du gestionnaire. Les frais de gestion et d'administration fixes sont réduits et négociés directement avec chaque investisseur ou avec la société du représentant ayant conclu une convention de gestion discrétionnaire de portefeuille. Dans un tel cas, c'est la société du représentant qui paie les frais. Ces parts sont offertes seulement si la société du représentant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire. Le gestionnaire peut toutefois décider à sa discrétion d'offrir ces titres à d'autres types d'investisseurs.

Évaluation des parts

Chaque jour ouvrable, pour chaque catégorie de parts de chaque Fonds, le gestionnaire calcule la valeur liquidative par part en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation.

La valeur liquidative de chaque catégorie d'un Fonds correspond à la proportion de l'actif de ce Fonds attribuable à cette catégorie, déduction faite de la proportion du passif global du Fonds attribuable à cette catégorie et du passif spécifique de cette catégorie. Les charges liées directement à une catégorie lui sont imputées. Les autres revenus et charges ainsi que les gains et les pertes en capital réalisés et non réalisés sont imputés à chaque catégorie en proportion de leur valeur liquidative respective.

Gestion du risque lié aux parts

Les parts émises et en circulation sont considérées comme constituant le capital des Fonds. Les Fonds ne sont pas assujettis à des exigences particulières en matière de capital en ce qui concerne la souscription et le rachat de parts, exception faite de certaines exigences minimales en matière de souscription. Les porteurs de parts ont le droit d'exiger le versement de la valeur liquidative par part des Fonds pour la totalité ou une partie des parts qu'ils détiennent par avis écrit au gestionnaire. L'avis écrit doit être reçu dans le délai prescrit. Les parts sont rachetables contre un montant de trésorerie égal à la quote-part correspondante de la valeur liquidative des Fonds.

5. Frais de gestion et autres frais

Frais de gestion

Pour chaque Fonds, le gestionnaire reçoit des frais de gestion hebdomadaires, avant taxes, calculés sur la valeur liquidative de chaque catégorie de parts à chaque jour d'évaluation. Le gestionnaire est responsable du paiement des frais de gestion des placements aux sous-gestionnaires dont les services sont retenus pour les Fonds.

Certains Fonds peuvent investir dans d'autres organismes de placement collectif (OPC), y compris les Fonds Desjardins, afin d'atteindre leurs objectifs de placement. Ces autres OPC doivent alors payer des frais, qui s'ajoutent à ceux que doit payer le Fonds qui fait le placement. Le Fonds n'aura à payer aucuns frais de gestion ni aucuns frais de gestion au rendement qui, de l'avis d'une personne raisonnable, doubleraient les frais que l'autre OPC doit payer pour le même service.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 31 MARS 2025 et 2024

Autres frais

Le gestionnaire paie l'ensemble des frais d'exploitation des Fonds, à l'exception de certains frais, en échange du paiement de frais d'administration annuels à taux fixe par les Fonds (frais d'administration fixes) pour chaque catégorie des Fonds.

Les frais associés au Comité d'examen indépendant englobent les honoraires annuels et des réunions, le cas échéant, payables aux membres ainsi que tous autres frais liés aux activités du Comité d'examen indépendant et demeurent assumés par chacun des Fonds.

Les frais d'administration fixes payables à l'égard des parts d'un Fonds correspondent à un pourcentage précis de la valeur liquidative de la catégorie, calculé et accumulé quotidiennement sur la valeur liquidative des Fonds et payés hebdomadairement au taux annuel spécifié à la note « Frais de gestion et autres frais » à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds. Les frais d'administration fixes varient d'un Fonds à l'autre parce que les frais associés aux divers types de Fonds diffèrent.

Pour obtenir des renseignements concernant les frais de gestion et autres frais auxquels chaque Fonds est exposé, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

6. Opérations entre parties liées

Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration des Fonds. Il leur procure ou fait en sorte qu'on leur procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont ils ont besoin pour bien fonctionner. Les Fonds versent des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative des Fonds et payés hebdomadairement au taux annuel spécifié à la note « Frais de gestion et autres frais » à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds. Les frais de gestion et d'administration présentés à l'état du résultat global ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Les revenus provenant des activités de prêt de titres sont reçus de Fiducie, une société appartenant au même groupe que le gestionnaire.

Fiducie, une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire et le gardien de valeurs des Fonds. Les honoraires de Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de Fiducie en tant que gardien de valeurs sont à la charge du gestionnaire et sont établis selon les conditions de marché.

Certains Fonds investissent leurs actifs dans des obligations émises par la Fédération des caisses Desjardins du Québec, une société appartenant au même groupe que le gestionnaire.

Fonds sous-jacents et FNB

En fonction de leurs objectifs de placement, certains Fonds investissent une partie de leurs actifs dans des parts de catégories A et I de Fonds Desjardins, dans des FNB Desjardins et d'autres fonds gérés par des parties liées. Les fonds sous-jacents et les FNB identifiés comme apparentés dans le tableau « Hiérarchie de la juste valeur » sont considérés comme des parties liées. Toutes les transactions dans ces fonds sous-jacents sont exécutées en fonction de la valeur liquidative par part déterminée selon les politiques des fonds sous-jacents concernés en vigueur le jour de la transaction. Les Fonds ne paient aucune commission ni d'autres frais relativement à ces transactions.

Pour obtenir des renseignements concernant les parties liées de chaque Fonds, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

7. Informations sur les instruments financiers

Niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à la juste valeur

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction des trois niveaux hiérarchiques suivants :

- Le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché ;
- Le niveau 3 a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, l'évaluation est classée au niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur.

Suivi des évaluations

Le gestionnaire a la responsabilité d'établir les évaluations à la juste valeur incluses dans les états financiers des Fonds, y compris les évaluations de niveau 3. Le gestionnaire obtient les prix auprès d'un tiers fournisseur de services d'établissement des prix, ces prix font l'objet d'un suivi et d'un examen quotidiens. Le comité de suivi des évaluations s'assure que des procédures opérationnelles appropriées ainsi qu'une structure de surveillance adéquate sont en place et suivies. Il se rencontre trimestriellement pour réviser les situations de juste valeur. Des rapports sont produits mensuellement et remis à chacun des trimestres aux membres du comité. Il examine également les traitements particuliers appliqués par la Direction Évaluation des fonds de placement. De plus, il établit l'orientation de la politique d'évaluation. Trimestriellement, ce comité examine et approuve les évaluations des titres de niveau 3 après avoir obtenu la confirmation des évaluations de chacun des gestionnaires de portefeuilles, au besoin. Le cas échéant, il approuve des ajustements apportés aux prix ou aux estimations fournis par le tiers fournisseur.

Établissement des niveaux

Un changement dans la méthode d'évaluation de la juste valeur peut entraîner un transfert entre niveaux. La politique des Fonds consiste à comptabiliser les incidences des transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Les types de placements énumérés ci-après pourraient être classés au niveau 3 advenant que leur prix ne soit plus fondé sur des données observables.

Titres de marché monétaire

Les titres de marché monétaire proviennent principalement du secteur public et de sociétés. Les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables. Les titres de marché monétaire du secteur public garantis par le gouvernement fédéral ou provincial sont classés au niveau 1. Les autres titres de marché monétaire sont classés au niveau 2.

Actions

Les actions sont classées au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certaines actions ne sont pas négociées fréquemment, si bien qu'aucun prix observable n'est disponible. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et elle est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas l'évaluation est classée au niveau 3. Les bons de souscription non cotés sont généralement classés au niveau 2.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 31 MARS 2025 et 2024

Titres indiciels et fonds négociés en bourse

Les titres indiciels et les fonds négociés en bourse sont classés au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est disponible.

Obligations et prêts bancaires

Les obligations du secteur public gouvernemental sont classées au niveau 1. Les obligations de sociétés et prêts bancaires, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités, sont habituellement classés au niveau 2.

Titres adossés à des créances hypothécaires et titres adossés à des créances mobilières

Les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des créances mobilières garantis par le gouvernement sont classés de niveau 1. Les autres titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des créances mobilières comprennent principalement des titres de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des créances mobilières sont habituellement classés au niveau 2.

Fonds de placement

Les fonds de placement publics sont classés au niveau 1 lorsque ceux-ci ont un prospectus sans restriction et qu'un prix fiable est observable. Certains fonds de placement ne sont pas publics, leur prix est alors déterminé au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas l'évaluation est classée au niveau 3.

Options

Les options sont classées au niveau 1 lorsque l'option est négociée activement et qu'un prix fiable est observable. Les options non cotées sont généralement classées au niveau 2.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés, autres que les options, se composent de contrats de change à terme, de titres à être déterminés (TBA) et de swaps, pour lesquels les écarts de crédit de la contrepartie sont observables et fiables ou pour lesquels les données d'entrée liées au crédit sont considérées comme importantes pour la juste valeur et sont classés au niveau 2. Les titres à être déterminés sont classés au niveau 1 lorsque les titres adossés à des hypothèques sous-jacents sont classés au niveau 1.

Les renseignements détaillés concernant la hiérarchisation des instruments financiers de chaque Fonds se retrouvent à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds. Pour les titres classés au niveau 3, les techniques d'évaluation et les hypothèses sont également présentées à cette section.

Gestion des risques découlant des instruments financiers

Durant leurs activités, les Fonds sont exposés à différents risques découlant des instruments financiers, notamment le risque de marché (incluant le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de concentration, le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques des Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés financiers et vise à optimiser le rendement des Fonds. La majorité des placements comporte un risque de perte.

Le gestionnaire est responsable de la gestion des risques des Fonds ainsi que de la sélection et du suivi des sous-gestionnaires.

Mensuellement, il compare la performance des Fonds aux indices de référence et cette analyse est déposée et discutée mensuellement au Comité directeur Performance des gestionnaires et des solutions de Desjardins Société de placement inc. et trimestriellement au Comité Performance des gestionnaires et des solutions de placement de Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Le gestionnaire s'assure également du respect de la politique de placement des Fonds et rédige un rapport de conformité qui est déposé mensuellement au Comité Performance des gestionnaires et des solutions de Desjardins Société de placement inc.

Trimestriellement, le gestionnaire discute des résultats des analyses de performance avec les sous-gestionnaires et il organise annuellement des rencontres avec eux afin de se tenir informé des changements de leurs pratiques d'investissement.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres ayant une incidence sur cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change et le cours des titres. Le risque de marché des Fonds est géré au moyen de la diversification des ratios d'exposition du portefeuille.

Risque de change

Le risque de change est défini comme le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises étrangères.

Le risque de change est composé d'éléments monétaires (incluant généralement l'encaisse, les montants à recevoir en devises, les placements dans des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire) et d'éléments non monétaires (incluant généralement les placements dans des actions et des fonds de placement). Les actifs non monétaires sont classés en fonction de la devise dans laquelle le titre a été acheté.

Les Fonds s'exposent au risque de change en détenant des éléments d'actif et de passif libellés en devises autres que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle des Fonds, puisque la valeur des titres libellés en devises étrangères variera en fonction des taux de change en vigueur.

L'exposition des Fonds au risque de change est présentée en fonction de la valeur comptable des actifs et des passifs financiers (incluant le montant nominal des contrats de change à terme et des contrats à terme standardisés sur devises, le cas échéant).

Lorsque la valeur du dollar canadien diminue par rapport à la valeur d'une devise, la valeur des placements étrangers augmente. À l'inverse, lorsque la valeur du dollar canadien augmente, la valeur des placements étrangers diminue.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Un risque de taux d'intérêt existe lorsqu'un fonds de placement investit dans des instruments financiers portant intérêt. En général, la valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt augmentent. Le gestionnaire gère ce risque en calculant et en surveillant la durée effective moyenne du portefeuille concernant ces titres. Les Fonds détiennent également un montant limité de trésorerie exposé à des taux d'intérêt variables qui les exposent au risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie.

Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 31 MARS 2025 et 2024

Le gestionnaire de portefeuille compte gérer ce risque au moyen d'une sélection judicieuse de titres et d'autres instruments financiers, conformément aux limites définies. Le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé en fonction de la juste valeur ou de la valeur contractuelle des instruments financiers. Les instruments financiers détenus par les Fonds sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes relatives aux cours futurs des instruments.

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique ou un secteur d'activité. Pour les Fonds dont la stratégie est d'investir à l'international, la concentration par emplacement géographique est présentée, entre autres, selon le pays de constitution ou la région. Pour les Fonds dont la stratégie est d'investir localement, la concentration par secteur d'activité est présentée selon leurs investissements dans les différents secteurs. Le risque de concentration est géré au moyen de la diversification du portefeuille dans le cadre de l'objectif et de la stratégie des Fonds.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne soit pas en mesure de payer le montant total à l'échéance. Le risque de crédit des Fonds est géré par le biais d'une analyse de crédit indépendante du gestionnaire / sous-gestionnaire, à laquelle vient s'ajouter celle des agences de notation.

Transactions sur instruments financiers

Les Fonds sont exposés au risque de crédit. Le risque de crédit propre aux Fonds et le risque de crédit de la contrepartie sont pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés. Les transactions sont réglées ou payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement.

Le paiement sur achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction échouera si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Le recours à des dépositaires et à des courtiers primaires qui procèdent au règlement des transactions comporte toutefois des risques et, dans de rares circonstances, les titres et autres actifs déposés auprès du dépositaire ou du courtier peuvent être exposés au risque de crédit lié à ces parties. En outre, des problèmes d'ordre pratique ou des retards peuvent survenir lorsque les Fonds tentent de faire respecter leurs droits à l'égard des actifs en cas d'insolvabilité d'une telle partie.

La notation de crédit des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire a été établie par des agences de notation, dont le *Dominion Bond Rating Service (DBRS)*, *Standard & Poor's* et *Fitch* au 31 mars 2025 (*Dominion Bond Rating Service (DBRS)*, *Standard & Poor's* et *Moody's* au 30 septembre 2024). Dans le cas où les agences de notation ne s'accordent pas sur une notation de crédit, les titres à revenu fixe et les titres de marché monétaire sont classés selon les règles suivantes :

- Si deux notations de crédit sont disponibles, mais qu'elles sont différentes, la notation de crédit la moins élevée est utilisée.
- Si trois notations de crédit sont disponibles, la notation de crédit la plus fréquente est utilisée.
- Si les trois agences de notation présentent des notations différentes, la notation médiane est utilisée.

La notation de crédit est ensuite convertie au format *DBRS*. En règle générale, plus la notation de crédit d'un titre est élevée, plus il est probable que la société émettrice respectera ses obligations.

Les instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur est fonction notamment d'un actif sous-jacent. La grande majorité des instruments financiers dérivés est négociée de gré à gré entre les Fonds et leurs contreparties, et comprend, entre autres, des contrats de change à terme. Les autres transactions sont des contrats négociés en bourse comprenant principalement des contrats à terme standardisés.

Opérations liées aux activités de prêt de titres

Les opérations de prêt de titres et de mises en pension exposent les Fonds à un risque de crédit. Ces opérations sont encadrées par des conventions de participation de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Pour atténuer le risque de crédit, les Fonds concluent également des ententes de compensation avec les contreparties et exigent un pourcentage de constitution de garanties (sûretés financières) sur ces opérations. Les Fonds n'acceptent de la part des contreparties que des sûretés financières qui respectent les critères d'admissibilité définis dans le cadre de leurs politiques. Ces critères favorisent la réalisation rapide des sûretés advenant une situation de défaut. Les sûretés reçues et données par les Fonds prennent principalement la forme d'encaisse et de titres de gouvernements. Des renseignements supplémentaires sur les actifs affectés et reçus en garantie sont présentés à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

Les Fonds sont exposés aux rachats quotidiens de parts en espèces. Ils investissent donc la majorité de leurs actifs dans des placements liquides (c'est-à-dire des placements dont ils peuvent facilement se départir).

Certains Fonds peuvent investir dans des instruments financiers dérivés, des titres de créance, des titres de capitaux propres et des sociétés en commandite non cotés qui ne sont pas négociés sur un marché actif. En conséquence, certains Fonds pourraient ne pas être en mesure de liquider rapidement ces placements à des montants se rapprochant de la juste valeur, ou de réagir à des événements spécifiques, comme une détérioration de la solvabilité d'un émetteur en particulier.

Les parts sont rachetables au gré du porteur. Toutefois, le gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour une plus longue période.

La majorité des passifs restants sont exigibles au cours des trois prochains mois. Les soldes venant à échéance au cours des 12 prochains mois équivalent aux soldes comptables, puisque l'incidence de l'actualisation n'est pas importante.

Informations complémentaires

Pour obtenir des renseignements concernant les risques découlant des instruments financiers auxquels chaque Fonds est exposé, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
PÉRIODES CLOSES LES 31 MARS 2025 et 2024

8. Événement postérieur à la date de l'état de la situation financière

Le 23 avril 2025, le Mouvement Desjardins a annoncé des changements à sa gamme de fonds de placement. Le gestionnaire apporte des modifications, afin d'offrir une gamme complète de fonds communs de placement simplifiée qui répond à des besoins d'investissement en constante évolution.

Simplification des portefeuilles Desjardins

Le gestionnaire annonce son intention de fusionner certains Portefeuilles Diapason et Chorus II après la fermeture de ses bureaux à 16 h (heure de l'Est) le ou vers le 12 septembre 2025, si les conditions sont réunies.

Le ou vers le 16 septembre 2025, au terme des fusions et des autres changements, les portefeuilles recevants changeront de noms et deviendront les Portefeuilles Desjardins Stratégie active :

PORTEFEUILLES AVANT LE 16 SEPTEMBRE 2025		PORTEFEUILLES LE OU VERS LE 16 SEPTEMBRE 2025	
		Portefeuille Chorus II Conservateur à faible volatilité	→ Portefeuille Desjardins Stratégie active Conservateur
FONDS CÉDANTS		FONDS RECEVANTS	
Portefeuille Diapason Revenu modéré	Fusion avec	Portefeuille Chorus II Modéré à faible volatilité	→ Portefeuille Desjardins Stratégie active Modéré
Portefeuille Diapason Croissance modéré			
Portefeuille Diapason Revenu diversifié	Fusion avec	Portefeuille Diapason Croissance diversifié	→ Portefeuille Desjardins Stratégie active Équilibré
Portefeuille Chorus II Équilibré à faible volatilité			
Portefeuille Chorus II Croissance	Fusion avec	Portefeuille Diapason Croissance équilibré	→ Portefeuille Desjardins Stratégie active Croissance
Portefeuille Chorus II Croissance ambitieux	Fusion avec	Portefeuille Diapason Croissance maximum	→ Portefeuille Desjardins Stratégie active Audacieux
Portefeuille Chorus II Croissance maximale			
Portefeuille Chorus II Croissance 100% actions	Fusion avec	Portefeuille Diapason Croissance 100% actions	→ Portefeuille Desjardins Stratégie active Actions mondiales

La décision de dissoudre les Fonds cédants n'a eu aucune incidence sur la valeur liquidative par part des Fonds.

Changements apportés à la gamme de Fonds Desjardins en prévision de la fusion

Réduction des frais de gestion pour certaines catégories de parts des Fonds Desjardins

Le gestionnaire annonce également, en lien avec les changements susmentionnés, une réduction des frais de gestion pour chacune des catégories de parts des Fonds indiquée dans le tableau ci-dessous le ou vers le 12 septembre 2025.

	FRAIS DE GESTION ACTUELS (%)	FRAIS DE GESTION À PARTIR DU 12 SEPTEMBRE 2025 (%)	RÉDUCTION (%)
Fonds Desjardins (parts de catégories A, T, C et R)			
Diapason Revenu prudent (parts de catégories A, T4, C et R4)	1,47	1,38	(0,09)
Diapason Revenu conservateur (parts de catégories A, T4, C et R4)	1,48	1,38	(0,10)
Diapason Croissance diversifié (parts de catégories A, T5, T7, C, R5 et R7)	1,69	1,49	(0,20)
Diapason Croissance équilibré (parts de catégories A, T5, T7, C, R5 et R7)	1,79	1,60	(0,19)
Diapason Croissance maximum (parts de catégories A, T6, T8, C, R6 et R8)	1,88	1,71	(0,17)
Diapason Croissance 100 % actions (parts de catégories A et C)	1,98	1,79	(0,19)
Desjardins SociétéTerre Conservateur (parts de catégories A, T4, C et R4)	1,48	1,35	(0,13)
Desjardins SociétéTerre Modéré (parts de catégories A, T4, C et R4)	1,58	1,42	(0,16)
Desjardins SociétéTerre Équilibré (parts de catégories A, T5, C et R5)	1,68	1,48	(0,20)
Desjardins SociétéTerre Croissance (parts de catégories A, T5, C et R5)	1,78	1,59	(0,19)
Desjardins SociétéTerre Croissance maximale (parts de catégories A, T6, C et R6)	1,88	1,71	(0,17)
Desjardins SociétéTerre 100 % actions (parts de catégories A et C)	1,98	1,79	(0,19)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
PÉRIODES CLOSES LES 31 MARS 2025 et 2024

	FRAIS DE GESTION ACTUELS (%)	FRAIS DE GESTION À PARTIR DU 12 SEPTEMBRE 2025 (%)	RÉDUCTION (%)
Fonds Desjardins (parts de catégories F et S)			
Diapason Croissance maximum (parts de catégories F, S6 et S8)	0,82	0,77	(0,05)
Desjardins SociéTerre Conservateur (parts de catégories F et S4)	0,55	0,54	(0,01)
Desjardins SociéTerre Croissance maximale (parts de catégories F et S6)	0,82	0,77	(0,05)
Chorus II Conservateur à faible volatilité (parts de catégories F, S4 et S6)	0,56	0,55	(0,01)
Fonds Desjardins (parts de catégorie Z)			
Desjardins SociéTerre Conservateur (parts de catégories Z4)	0,93	0,80	(0,13)
Desjardins SociéTerre Équilibré (parts de catégories Z5)	1,03	0,83	(0,20)
Fonds Desjardins (parts de catégorie D)			
Diapason Revenu prudent (parts de catégorie D)	0,67	0,58	(0,09)
Diapason Revenu conservateur (parts de catégorie D)	0,68	0,58	(0,10)
Diapason Croissance diversifié (parts de catégorie D)	0,79	0,59	(0,20)
Diapason Croissance équilibré (parts de catégorie D)	0,89	0,70	(0,19)
Diapason Croissance maximum (parts de catégorie D)	0,88	0,71	(0,17)
Diapason Croissance 100 % actions (parts de catégorie D)	0,98	0,79	(0,19)
Desjardins SociéTerre Conservateur (parts de catégorie D)	0,68	0,55	(0,13)
Desjardins SociéTerre Équilibré (parts de catégorie D)	0,78	0,58	(0,20)
Desjardins SociéTerre Croissance (parts de catégorie D)	0,88	0,69	(0,19)
Desjardins SociéTerre Croissance maximale (parts de catégorie D)	0,88	0,71	(0,17)
Fonds Desjardins (parts de catégories O et P)			
Diapason Croissance maximum (parts de catégories O, P6 et P8)	0,67	0,62	(0,05)
Chorus II Conservateur à faible volatilité (parts de catégories O, P4 et P6)	0,41	0,40	(0,01)
Desjardins SociéTerre Conservateur (parts de catégories O et P4)	0,40	0,39	(0,01)
Desjardins SociéTerre Croissance maximale (parts de catégories O et P6)	0,67	0,62	(0,05)

Fermeture partielle de certains Portefeuilles Diapason et Chorus II

Dans le cadre de la simplification de sa gamme de produits, le gestionnaire a fermé partiellement les portefeuilles cédants en vue de la fusion. Donc, les portefeuilles suivants ont été fermés à tout nouvel investisseur à compter de 16 h (heure de l'Est) le 25 avril 2025 : Diapason Revenu modéré, Diapason Revenu diversifié, Diapason Croissance modéré, Chorus II Équilibré à faible volatilité, Chorus II Croissance, Chorus II Croissance maximale et Chorus II Croissance 100% actions. Tout investissement additionnel et les versements périodiques demeurent permis.

À noter que le Portefeuille Diapason Revenu conservateur a lui aussi été fermé aux nouveaux investisseurs à compter de 16 h (heure de l'Est) le 25 avril 2025. Les Portefeuilles Diapason Revenu prudent et Chorus II Croissance ambitieux sont quant à eux fermés à tout nouvel investisseur et à tout investissement additionnel, sauf pour des versements périodiques, depuis le 16 novembre 2020.

Changement de noms de deux portefeuilles Desjardins SociéTerre

Afin d'harmoniser certains noms de Portefeuilles Desjardins SociéTerre avec les gammes de Portefeuilles Desjardins FNB et Stratégie active pour des profils de risque similaires, le gestionnaire prévoit changer les noms de deux Portefeuilles Desjardins SociéTerre le ou vers le 16 septembre 2025 :

NOMS ACTUELS	NOUVEAUX NOMS
Portefeuille Desjardins SociéTerre Croissance maximale	Portefeuille Desjardins SociéTerre Audacieux
Portefeuille Desjardins SociéTerre 100 % actions	Portefeuille Desjardins SociéTerre Actions mondiales

Nouvelles parts de catégories K et L pour certains Fonds Desjardins

Le gestionnaire lancera de nouvelles parts de catégories K et L. Elles seront réservées aux investisseurs qui respectent les critères établis pour la détention de ces parts, y compris les montants d'achats minimaux et les soldes applicables. Ces parts seront lancées dans le cadre de la mise en place du Programme de conversion automatique.

Les parts de catégorie K seront offertes sans frais d'acquisition et seront admissibles aux régimes enregistrés. Les parts de catégorie L seront aussi offertes sans frais d'acquisition, mais ne seront pas admissibles aux régimes enregistrés. Ces dernières offriront un revenu additionnel fiscalement avantageux et s'ajouteront au revenu de l'investisseur provenant d'autres sources.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
PÉRIODES CLOSES LES 31 MARS 2025 et 2024

Les nouvelles parts de catégories K et L seront lancées le ou vers le 17 novembre 2025 pour les Fonds Desjardins suivants :

Fonds Desjardins Revenu court terme	Fonds Desjardins Actions internationales valeur
Fonds Desjardins SociétéTerre Revenu court terme	Fonds Desjardins Actions outre-mer croissance
Fonds Desjardins Obligations canadiennes	Fonds Desjardins SociétéTerre Actions internationales
Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations canadiennes	Fonds Desjardins Mondial de dividendes
Fonds Desjardins Obligations opportunités	Fonds Desjardins SociétéTerre Mondial de dividendes
Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement global	Fonds Desjardins Actions mondiales
Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations environnementales	Fonds Desjardins SociétéTerre Diversité
Fonds Desjardins Obligations mondiales de sociétés	Fonds Desjardins SociétéTerre Opportunités mondiales
Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations mondiales	Fonds Desjardins SociétéTerre Actions positives
Fonds Desjardins Revenu à taux variable	Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation
Fonds Desjardins Obligations mondiales tactique	Fonds Desjardins SociétéTerre Technologies propres
Fonds Desjardins Actions privilégiées canadiennes	Fonds Desjardins Marchés émergents
Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement élevé	Fonds Desjardins SociétéTerre Actions des marchés émergents
Fonds Desjardins Obligations des marchés émergents	Fonds Desjardins Infrastructures mondiales
Fonds Desjardins Équilibré mondial croissance	Portefeuille Diapason Revenu prudent
Fonds Desjardins Équilibré Québec	Portefeuille Diapason Revenu conservateur
Fonds Desjardins Équilibré mondial de revenu stratégique	Portefeuille Diapason Croissance diversifié
Fonds Desjardins Équilibré de dividendes	Portefeuille Diapason Croissance équilibré
Fonds Desjardins Croissance de dividendes	Portefeuille Diapason Croissance maximum
Fonds Desjardins Actions canadiennes de revenu	Portefeuille Diapason Croissance 100 % actions
Fonds Desjardins Actions canadiennes	Portefeuille Desjardins SociétéTerre Conservateur
Fonds Desjardins Actions canadiennes ciblées (auparavant Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur)	Portefeuille Desjardins SociétéTerre Modéré
Fonds Desjardins SociétéTerre Actions canadiennes	Portefeuille Desjardins SociétéTerre Équilibré
Fonds Desjardins Actions canadiennes petite capitalisation	Portefeuille Desjardins SociétéTerre Croissance
Fonds Desjardins Actions américaines valeur	Portefeuille Desjardins SociétéTerre Croissance maximale
Fonds Desjardins Actions américaines croissance	Portefeuille Desjardins SociétéTerre 100 % actions
Fonds Desjardins Actions américaines croissance - Devises neutres	Portefeuille Chorus II Conservateur à faible volatilité
Fonds Desjardins SociétéTerre Actions américaines	Portefeuille Chorus II Modéré à faible volatilité
Fonds Desjardins Actions outre-mer	

Les changements mentionnés ci-dessus seront effectués sous réserve de l'approbation des autorités réglementaires. Le gestionnaire se réserve le droit de suspendre ou de reporter à une date ultérieure la mise en œuvre de ces changements.



Desjardins Société de placement inc.

Service à la clientèle des Fonds Desjardins

514 286-3499 (pour la région de Montréal)

1 866 666-1280

info.fondsdesjardins@desjardins.com

fondsdesjardins.com